



TENUE DE REGISTRE

FOLIO 2025/198

SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL LIVRADOIS-FOREZ

Procès-verbal du Comité syndical Séance du 03 avril 2025

Date, lieu, heure de la séance : le 03 avril 2025, à Saint Gervais-sous-Meymont, à 18h30.

Date d'envoi de la convocation : le 27 mars 2025.

DEBUT DE LA SEANCE : 18h30

ORDRE DU JOUR :

Formation plénière

- 1) Approbation du procès-verbal du comité syndical du 11 février 2025
- 2) Information du Président du syndicat mixte du Parc sur les décisions prises par délégation du comité syndical dans sa formation plénière
- 3) Compte financier unique 2024 du budget principal du syndicat mixte du Parc
- 4) Affectation du résultat 2024
- 5) Budget primitif 2025
- 6) Modification du tableau des effectifs
- 7) Animation, gestion et coordination locale du programme LEADER 2023-2027 - Année 2025 : modification du plan de financement
- 8) Mise en place et suivis des stations hydrologiques pour la gestion quantitative de la ressource eau du bassin versant de la Dore
- 9) Actions de communication du SAGE Dore
- 10) Actions de concertation du SAGE Dore
- 11) Aménagement de la Maison du Parc : étude pré-opérationnelle pour des travaux et des équipements d'économies d'eau
- 12) Aménagement de la Maison du Parc : étude de programmation, mission de maîtrise d'œuvre et premiers travaux pour le réaménagement du sous-sol

Formation Charte

- 13) Sensibilisation à l'urbanisme et à l'aménagement durable : Les Rencontres de l'Atelier d'urbanisme
- 14) Tarifs de ventes des publications

Questions diverses



TENUE DE REGISTRE

SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL LIVRADOIS-FOREZ

Procès-verbal du Comité syndical
Séance du 03 avril 2025

Formation Plénière

Présidence : M. Stéphane RODIER.
Secrétaire de séance : M. Tony BERNARD.

Présents ou représentés : 38 sur 70

Etaient présents : 27 délégués - soit 85 voix :

Conseil régional (4 délégués - 40 voix) : M. Renaud DAUMAS, Mmes Elisabeth BRUSSAT, Florence DUBESSY, Myriam FOUGERE.

Conseils départementaux (4 délégués - 22 voix) :

-Haute-Loire : M. Bernard BRIGNON.

-Puy-de-Dôme : MM. Cédric DAUDUIT, Michel SAUVADE, Mme Jocelyne GLACE-LE-GARS.

EPCI (4 délégués - 8 voix) : MM. Vincent CHALLET, Philippe MEYZONET, Mmes Nathalie MARIN, Corinne MONDIN.

Communes (14 délégués - 14 voix) : MM. Tony BERNARD, Jean-François BLANC, Jean-Robert CHAIZE, Serge GIBERT, Guy GORBINET, Gérard LECOQ, Dominique MAYET, Christian NUGIER, Stéphane RODIER, Gilles VAYSSIERE, Mmes Nathalie BOUDOUL, Julie CHALLET, Daphné DUPREZ, Christiane SAMSON.

Président formation SCoT (1 délégué - 1 voix) : M. Bernard LORTON.

Ont donné pouvoir : 11 délégués - soit 41 voix :

Conseil régional (2 pouvoirs - 20 voix) : M. Frédéric BONNICHON à Mme Elisabeth BRUSSAT, M. Sylvain DURIN à Mme Myriam FOUGERE.

Conseils départementaux (2 pouvoirs - 12 voix) :

-Puy-de-Dôme : Mme Pascale BRUN à Mme Jocelyne GLACE-LE-GARS, Mme Aude BURIAS à Mme Jocelyne GLACE-LE-GARS.

EPCI (2 pouvoirs - 4 voix) : M. Thomas BARNERIAS à Mme Nathalie MARIN, Mme Martine MUNOZ à Mme Corinne MONDIN.

Communes (5 pouvoirs - 5 voix) : Mme Claude ARTAUD à M. Stéphane RODIER, Mme Eliane AUBERGER à M. Tony BERNARD, Mme Céline AUGER à M. Dominique MAYET, M. Mathieu CAPITAINE à Mme Julie CHALLET, M. Eric DUBOURGNOUX à Mme Christiane SAMSON.

Délégués excusés ou absents :

Conseil régional : Mme Caroline GUELON.

Conseils départementaux :

-Haute-Loire : Mme Marie-Agnès PETIT.

-Loire : M. Valéry GOUTTEFARDE.

-Puy-de-Dôme : MM. Fabien BESSEYRE, Antoine DESFORGES, Mmes Célia BERNARD, Valérie PRUNIER, Alexandra VIRLOGEUX.

EPCI : M. Daniel FORESTIER, Mme Annick FORESTIER.

Communes : MM. Bernard BERAUD, Damien CHEVARIN, Thierry d'ANDIGNE, Simon DURUPT, Jean-Gabriel FAURE, Michel GONIN, François PELLETIER, Jérôme RAYNAUD, Rémi RIZAND, Dominique SEGUIN, Elie TOURLONIAS, Mmes Christine BATISSON, Christine BOSCH, Stéphanie BURIAS, Agnès GRANGEVERSANNE, Valérie LE POSTEC, Patricia LECLERCQ, Martine NUEL, Stéphanie RIAS, 2 sièges à pourvoir.

Président formation Grand cycle de l'eau (1 délégué - 0 voix car déjà compté en tant que délégué des communes) : M. Eric DUBOURGNOUX.

Assistaient à la réunion : M. Dominique VERGNAUD, Directeur, Mme Caroline MIROWSKI, Responsable du pôle administration générale et logistique, Mme Clémence ZOELLER, Assistante de direction, et Mme Anne-Cécile PRAT, Chargée de mission au Conseil régional Auvergne Rhône-Alpes.

Répartition des 197 voix au sein du Comité syndical :

Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes : 70 voix (7 représentants disposant chacun de 10 voix).

Conseils départementaux : 70 voix

-Puy-de-Dôme : 60 voix (10 représentants disposant chacun de 6 voix).

-Haute-Loire : 8 voix (2 représentants disposant chacun de 4 voix).

-Loire : 2 voix (1 représentant disposant de 2 voix).

Délégués des EPCI : 16 voix (8 représentants disposant chacun de 2 voix).

Délégués des communes : 40 voix (40 représentants disposant chacun de 1 voix).

Président de la formation SCoT : 1 voix (1 représentant disposant de 1 voix)

Président de la formation Grand cycle de l'eau : 0 voix (1 voix relevant déjà du collège des communes)

En séance : 126 voix

**SYNDICAT MIXTE DU
PARC NATUREL REGIONAL LIVRADOIS-FOREZ****Procès-verbal du Comité syndical
Séance du 03 avril 2025**

Stéphane RODIER souhaite, en cette période d'enquête publique relative au projet de Charte, revenir sur les débats et les prises de position qu'il y a eu sur les loisirs motorisés et la mesure particulière qui leur est dédiée.

Il indique qu'avec Myriam FOUGERE ils ont reçu et échanger avec les représentants des associations des loisirs motorisés (Moto club du Livradois et Fédération française de motocyclisme notamment) dans le but de lever certaines incompréhensions. Il leur a rappelé que le code de l'environnement impose aux Chartes de Parcs naturels régionaux de définir des dispositions spécifiques à la circulation des véhicules à moteur, mais que ni la Charte, ni le syndicat mixte du Parc n'a de pouvoir réglementaire et ne peut interdire la circulation. Le syndicat mixte du Parc a témoigné sa volonté de ne pas stigmatiser les pratiquants de loisirs motorisés et de travailler avec l'ensemble des usagers et pratiquants d'activités de pleine nature. Il est dans l'attente d'une contribution de la direction juridique de la Fédération française de motocyclisme afin d'adapter autant que possible le contenu de la mesure.

Il rappelle que le syndicat mixte du Parc n'a pas de pouvoir de police, qui relève du maire ou du Préfet. Il conviendra dans le cadre de la mise en œuvre la future Charte de préciser dans les secteurs à enjeux prioritaires, les impacts potentiels sur les milieux naturels générés par les activités de loisirs, motorisées ou non. Il est donc important que les schémas de fréquentation des espaces naturels qui seront élaborés dans ces secteurs à enjeux prioritaires le soient en concertation avec les représentants des activités de loisirs dans leur diversité et les autres usagers.

Myriam FOUGERE ajoute qu'il était important de recevoir ces associations (notamment le Moto club du Livradois) qui se sentait stigmatisées afin de prendre davantage en compte leur activité sur le territoire. Il était également important de reconnaître leurs efforts, avec l'aide du syndicat mixte du Parc, pour éviter les milieux naturels dans les tracés des épreuves sportives, notamment lors de l'épreuve sportive annuelle « la rand'Auvergne ». L'objectif étant d'impacter le moins possible les sites et milieux les plus fragiles, par la réalisation d'équipements adaptés et réversibles.

Michel SAUVADE ajoute que ce débat sur les loisirs motorisés n'est pas nouveau. Il a été vécu lors de la précédente révision de Charte. Mais les exigences du Ministère de la transition écologique sont plus fortes qu'avant en matière de loisirs motorisés. La question qui se pose dans le cadre de ce nouveau projet de Charte est de savoir si le syndicat mixte du Parc est allé au-delà des attentes du Ministère en termes de restriction des loisirs motorisés. Or, le syndicat mixte Parc n'est pas allé au-delà, bien au contraire, il a fait le strict minimum. Il est important de pouvoir le démontrer pour pouvoir apaiser les tensions.

Gérard LECOQ ajoute que le problème ne relève pas vraiment des manifestations de loisirs motorisés bien encadrées mais davantage des pratiques individuelles sur des terrains agricoles. Par exemple, sur la commune de Marat, certains terrains agricoles deviennent des zones de loisirs. Ces pratiques dérangent les riverains. Le problème ne se pose donc pas que sur les secteurs à enjeux mais sur l'ensemble du territoire.

Dominique VERGNAUD précise que l'article L362-1 du code de l'environnement demande à la Charte d'un Parc naturel régional de définir des mesures relatives à la circulation des véhicules à moteur. Le syndicat mixte du Parc a souhaité traiter, dans cette mesure, l'ensemble des activités de pleine nature, motorisées ou non, ainsi que leur cohabitation avec d'autres usages; d'où le principe de schémas de fréquentation des espaces naturels dans le but de favoriser de la cohabitation des usages et de ne pas stigmatiser les loisirs motorisés.

Guy GORBINET signale aussi un problème sur la commune d'Ambert avec la venue, par l'intermédiaire de prestataires spécialisés dans les loisirs motorisés, de groupes extérieurs au territoire venant des Alpes ou d'Ardèche, avec de forts impacts sur les milieux comme les zones humides. Le problème ne vient pas des locaux mais des gens de l'extérieur. Le Moto club du Livradois, contrairement à ces prestataires spécialisés, est exemplaire. Il travaille aux côtés de la municipalité avec une volonté de protection de l'environnement. Leurs membres sont respectueux et ont permis à des chemins de rester ouverts. Il est donc important de maintenir le dialogue.



TENUE DE REGISTRE

SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL LIVRADOIS-FOREZ

Procès-verbal du Comité syndical
Séance du 03 avril 2025

1 - Approbation du procès-verbal du comité syndical du 11 février 2025

Le COMITE SYNDICAL,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve le procès-verbal du comité syndical du 11 février 2025.

2 - Information du Président du syndicat mixte du Parc sur les décisions prises par délégation du comité syndical dans sa formation plénière

En application des dispositions de l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales, Stéphane RODIER, Président du syndicat mixte, rend compte des décisions prises en vertu des délégations qui lui sont accordées par délibération du 6 octobre 2021 du comité syndical dans sa formation plénière.

02/02/2025	Convention de partenariat PAEC Loire-Devès entre diverses structures et le syndicat mixte du Parc
14/02/2025	Convention de délégation partielle de gestion de la marque collective Livradois-Forez entre l'association TVLF et le syndicat mixte du Parc
17/02/2025	Convention d'objectifs et de moyens 2025-2027 entre la Maison du tourisme du Livradois-Forez et le syndicat mixte du Parc
17/02/2025	Convention de partenariat 2025 ente l'association Passeurs de mots et le syndicat mixte du Parc
17/02/2025	Convention de partenariat 2025 ente le syndicat intercommunal Ciné Parc et le syndicat mixte du Parc
17/02/2025	Convention de partenariat 2025 ente l'association Sur les pas de Gaspard et le syndicat mixte du Parc
17/02/2025	Convention de partenariat 2025 ente l'association La Route des métiers et le syndicat mixte du Parc
27/02/2025	Convention de partenariat 2025 ente le COS du Parc naturel régional Livradois-Forez et le syndicat mixte du Parc
03/03/2025	Convention de partenariat 2025 Envie d'R entre diverses structures et le syndicat mixte du Parc
03/03/2025	Convention de partenariat LIFE22-IPN-FR-LIFE BIODIVF entre la Fédération des PNR et le syndicat mixte du Parc

Le comité syndical dans sa formation plénière prend acte de la communication de ces informations.

3 - Délibération n°25-0329 / Compte financier unique 2024 du budget principal du syndicat mixte du Parc

Présidence : Mme Myriam FOUGERE.

Secrétaire de séance : M. Tony BERNARD.

Présents ou représentés : 36 sur 70

Etaient présents : 26 délégués - soit 84 voix :

Ont donné pouvoir : 10 délégués - soit 40 voix :

N'ont pas pris part au vote : Stéphane RODIER, Mme Claude ARTAUD (pouvoir donné à M. Stéphane RODIER)

En séance : 124 voix

Stéphane RODIER, Président du syndicat mixte, rappelle que le Compte Financier Unique (CFU) est un compte commun à l'ordonnateur et au comptable, qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. Sa mise en place vise notamment à favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière, à améliorer la qualité des comptes et à simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable.

**SYNDICAT MIXTE DU
PARC NATUREL REGIONAL LIVRADOIS-FOREZ****Procès-verbal du Comité syndical
Séance du 03 avril 2025**

Considérant que les contrôles réalisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable présentées dans le rapport ci-dessous, ont été effectués en amont de la production du CFU.

Il vous est donc proposé d'en délibérer et, le cas échéant, d'approuver le Compte Financier Unique 2024.

Les tableaux ci-dessous résumant de façon très globale les dépenses et les recettes au cours de l'exercice 2024.

Année 2024	DEPENSES			
	A = PREVUES	B = REALISEES	C = RESTES A REALISER	B + C
FONCTIONNEMENT	5 492 759,83 €	4 183 235,01 €		4 183 235,01 €
INVESTISSEMENT	1 187 566,44 €	442 134,55 €	49 646,52 €	491 781,07 €
TOTAL	6 680 326,27 €	4 625 369,56 €	49 646,52 €	4 675 016,08 €

Année 2024	RECETTES			
	A = PREVUES	B = REALISEES	C = RESTES A REALISER	B + C
FONCTIONNEMENT	5 492 759,83 €	4 740 830,36 €		4 740 830,36 €
INVESTISSEMENT	1 187 566,44 €	865 808,57 €	42 000,00 €	907 808,57 €
TOTAL	6 680 326,27 €	5 606 638,93 €	42 000,00 €	5 648 638,93 €

Les dépenses et recettes initialement votées le 2 avril 2024 au budget primitif (BP) ont été modifiées en cours d'exercice par deux décisions modificatives (DM) votées le 2 juillet 2024 et le 8 octobre 2024.

Pour mémoire, les « restes à réaliser » (RAR) ne concernent que la section d'investissement.

Pour la section de fonctionnement, les crédits correspondant à des opérations engagées mais non réalisées sont réinscrits directement au budget de l'année n+1.

En fonctionnement :

- les volumes financiers des réalisations de l'année 2024 sont **en augmentation de + 10,77 %** comparativement à ceux de l'année 2023, en dépenses et en recettes.

En investissement :

- les volumes financiers des réalisations de l'année 2024 sont **en augmentation de + 16,24 %** comparativement à ceux de l'année 2023, en dépenses et en recettes.



TENUE DE REGISTRE

SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL LIVRADOIS-FOREZ

Procès-verbal du Comité syndical
Séance du 03 avril 2025

A-Répartition des dépenses et des recettes réalisées au cours de l'exercice 2024

1. En fonctionnement

Le décalage entre les dépenses réalisées et les recettes enregistrées durant l'exercice 2024 dégagent un solde positif de 110 548,44 € (contre un solde négatif de - 244 954,31€ en 2023).

Les dépenses sont en hausse (+ 5,93 %) par rapport à l'exercice précédent : 4 183 235,01 € en 2024 (contre 3 948 906,13 € en 2023).

Les recettes sont en hausse (+ 15,92 %) par rapport à l'exercice précédent : 3 703 951,82 € en 2024 (contre 3 200 000,00 € en 2023).

1.1. Les dépenses réalisées

a- Dépenses réelles du programme d'actions

Les dépenses réalisées liées au programme d'actions sont en augmentation par rapport à 2023 et représentent 20% des dépenses de fonctionnement.

Les dépenses du programme d'actions se répartissent de la façon suivante.

Axe 1 « socle patrimonial »	320 777,36 €
<i>contre 226 886,00 € en 2023</i>	
Axe 2 « territoire de ressources pour les habitants »	346 769,51 €
<i>contre 262 202,07€ en 2023</i>	
Axe 3 « pratique durable pour une autre vie »	79 781,94 €
<i>contre 76 526,07 € en 2023</i>	
Axe 4 « citoyen d'ici et du monde »	92 393,02 €
<i>contre 110 035,86 € en 2023</i>	
TOTAL	839 721,83 €
<i>Pour mémoire en 2023</i>	<i>675 650,00 €</i>

b- Dépenses réelles de la structure « syndicat mixte »

Les dépenses réalisées pour la structure « syndicat mixte » sont en légère hausse : 3 090 756,91 € en 2024 contre 3 059 224,75 € en 2023. Elles représentent 74% des dépenses de fonctionnement.

Les dépenses de fonctionnement sont les suivantes :

- Les dépenses liées à la masse salariale représentent 78% de ces dépenses de structure soit un montant de 2 408 364,83 € en 2024 (contre 2 335 539,65 € en 2023) dont 1 943 694,06 € pour le personnel dédié à la Charte du Parc et au programme LEADER et 464 670,77 € pour les compétences à la carte : SCoT et Grand cycle de l'eau sur le bassin versant de la Dore.

En 2024, l'effectif du syndicat mixte comprenait 51 agents dont une grande partie de titulaires (30 agents) et se répartissait selon les missions, objets et compétences du syndicat :

- 32 emplois pour la mise œuvre de la Charte et le programme LEADER ;
- 1 emploi pour la compétence « SCoT » (Schéma de Cohérence Territoriale Livradois-Forez) ;
- 10 emplois pour la compétence « Grand cycle de l'eau sur le bassin versant de la Dore » ;
- 7 emplois liés à des actions inscrites dans le budget du « programme d'actions » ;

**SYNDICAT MIXTE DU
PARC NATUREL REGIONAL LIVRADOIS-FOREZ**

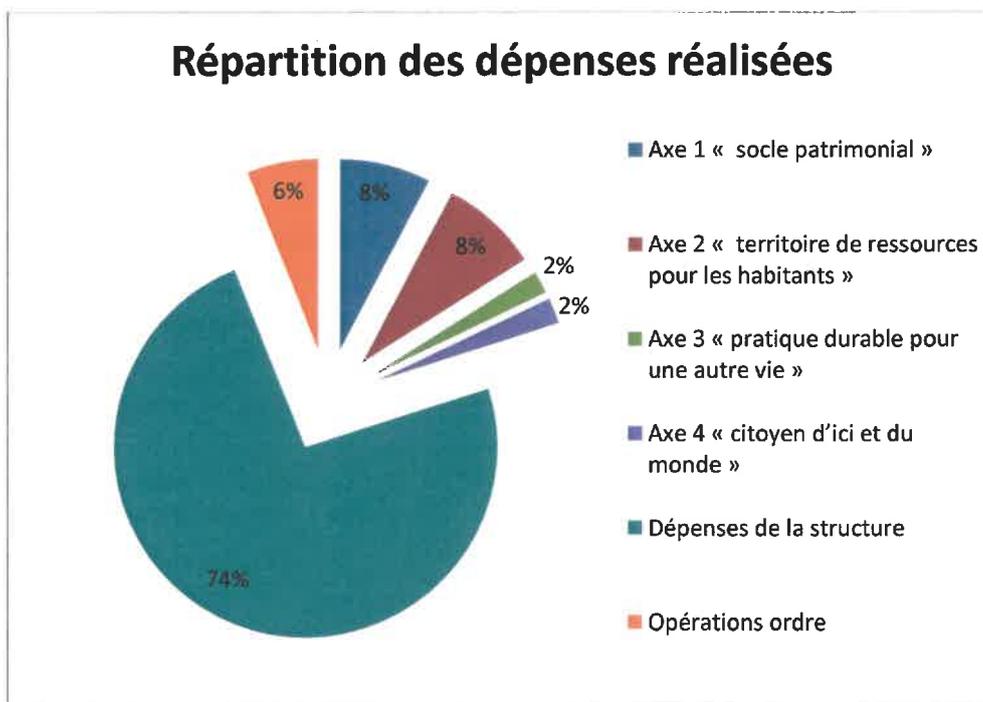
**Procès-verbal du Comité syndical
Séance du 03 avril 2025**

- 1 emploi en contrat « parcours emploi et compétences ».
- Les dépenses liées aux charges courantes représentent 22% des dépenses de structure soit un montant de 682 392,08 € en 2024 (contre 723 685,10 € en 2023). Le syndicat mixte du Parc s'efforce de limiter ces dépenses en procédant régulièrement au renouvellement des différents contrats (maintenance, assurance, téléphonie, internet...).

c- Les opérations d'ordre

La dotation aux amortissements réalisées en 2024 s'élève à un montant de 252 756,27 € contre 214 031,38 € en 2023. Elles représentent 6% des dépenses de fonctionnement.

Répartition des dépenses entre structure syndicat mixte et programme d'actions





TENUE DE REGISTRE

SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL LIVRADOIS-FOREZ

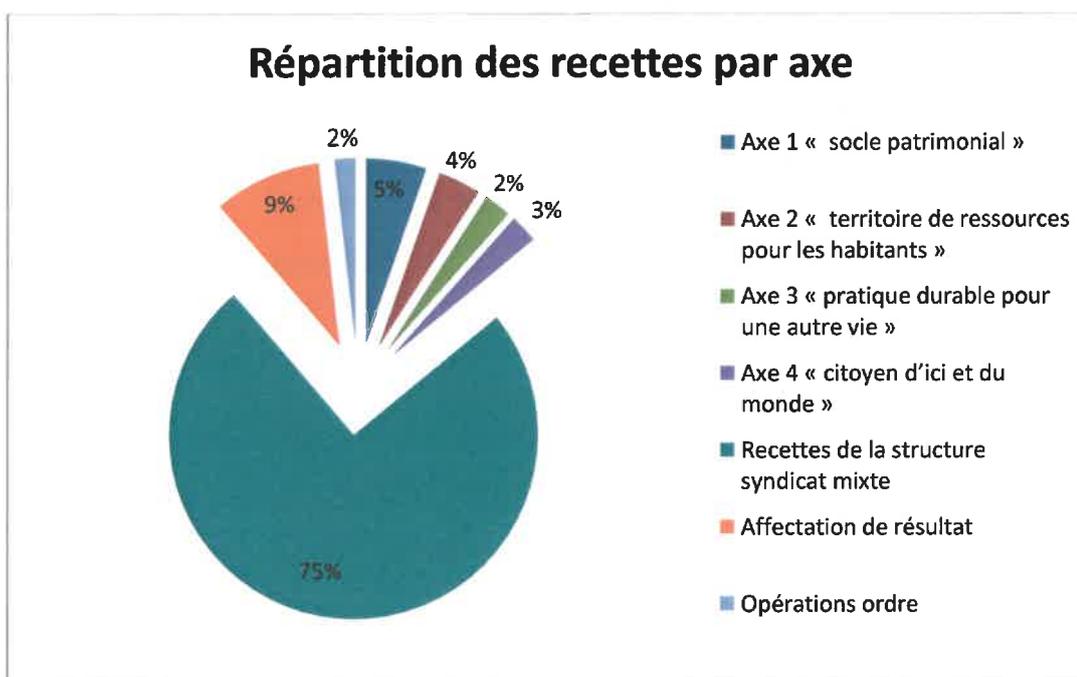
Procès-verbal du Comité syndical
Séance du 03 avril 2025

1.2. Les recettes perçues

Recettes perçues par financeurs (structure « syndicat mixte » et programme d'actions)

Financeurs	Montant perçu en 2023	Pourcentage	Montant perçu en 2024	Pourcentage
Conseil régional Auvergne Rhone-Alpes	1 257 958,87	33,96%	1 297 962,56	30,44%
Conseil départemental 63	432 006,00	11,66%	467 310,12	10,96%
Conseil départemental 43	56 071,00	1,51%	63 289,11	1,48%
Conseil départemental 42	20 691,45	0,56%	20 691,45	0,49%
Etat	130 000,00	3,51%	36 211,85	0,85%
DREAL	36 600,00	0,99%	150 000,00	3,52%
Europe	265 024,61	7,16%	791 393,29	18,56%
Communes et EPCI	508 010,91	13,72%	528 536,05	12,40%
AELB	197 794,87	5,34%	56 526,06	1,33%
Autres participations	799 794,11	21,59%	851 862,96	19,98%
TOTAL	3 703 951,82	100,00%	4 263 783,45	100,00%

Répartition des recettes entre structure syndicat mixte et programme d'actions



Les recettes perçues pour la structure « syndicat mixte » sont de 3 539 295€ en 2024 (contre 2 977 583,69 € en 2023), soit une hausse de 18,86 %. Cette hausse de recettes s'explique par l'encaissement fluctuant des différentes subventions.

Les recettes perçues pour le programme d'actions sont de 666 806,30 € en 2024 (contre 674 354,71 € en 2023), soit une baisse de 1,12 %. Au cours de l'année 2024, les subventions demandées ont été perçues, d'autres le seront en 2025. Les financements de certains postes rattachés aux actions ont été

**SYNDICAT MIXTE DU
PARC NATUREL REGIONAL LIVRADOIS-FOREZ****Procès-verbal du Comité syndical
Séance du 03 avril 2025**

perçus (animation 2022 pour les sites Natura 2000, centres-bourgs 2016 à 2018, projet fédérateur 2023, entreprendre en Livradois-Forez, poste de technicien numérique notamment). D'autres dossiers en cours de finalisation ont été soldés début 2025 ou le seront prochainement.

Les recettes rattachées aux opérations d'ordre s'élèvent à 87 682,15 € en 2024 contre 52 011,81 € en 2023. Cette hausse s'explique par la poursuite de l'amortissement des subventions d'investissement perçues qui génère une recette (quote-part) en fonctionnement.

2. En investissement

Le décalage entre les dépenses réalisées et les recettes enregistrées durant l'exercice 2024 dégagent un solde positif de 162 0714,11 €.

2.1 Les dépenses réalisées

En 2024, les dépenses réalisées légèrement augmenté : 442 134,55 €, contre 427 184,07 € en 2023.

Les dépenses du programme d'actions se répartissent de la façon suivante.

Axe 1 « socle patrimonial »	25 655,83 €
<i>contre 64 271,02 € en 2023</i>	
Axe 2 « territoire de ressources pour les habitants »	0,00 €
<i>contre 8 425,81 € en 2023</i>	
Axe 3 « pratique durable pour une autre vie »	0,00 €
<i>contre 3 502,30 € en 2023</i>	
Axe 4 « citoyen d'ici et du monde »	31 654,26 €
<i>contre 155 824,08 € en 2023</i>	
TOTAL	57 310,00 €
<i>Pour mémoire en 2023</i>	232 023,21 €

Les dépenses réalisées pour la structure « syndicat mixte » sont en légère hausse : 117 292,31 € en 2024, contre 143 149,05 € en 2023.

Les dépenses rattachées aux opérations d'ordre concernent les reprises de subventions pour un montant de 267 532,15 € contre 52 011,81 € en 2023.

2.2 Les recettes perçues

En 2024, les recettes perçues ont été plus importantes : 865 808,57€, contre 472 961,07 € en 2023.

Les recettes du programme d'actions se répartissent de la façon suivante.

Axe 1 « socle patrimonial »	49 165,91 €
<i>contre 3 000 € en 2023</i>	
Axe 2 « territoire de ressources pour les habitants »	0,00 €
<i>contre 21 333 € en 2023</i>	
Axe 3 « pratique durable pour une autre vie »	0,00 €
<i>contre 4 182,95 € en 2023</i>	
Axe 4 « citoyen d'ici et du monde »	72 777,40 €
<i>contre 193 057,98 € en 2023</i>	
TOTAL	121 943,31 €
<i>Pour mémoire en 2023</i>	221 573,93 €



TENUE DE REGISTRE
SYNDICAT MIXTE DU
PARC NATUREL REGIONAL LIVRADOIS-FOREZ

Procès-verbal du Comité syndical
Séance du 03 avril 2025

Les recettes réalisées pour la structure « syndicat mixte » sont en légère hausse : 49 656,08 € en 2024 contre 37 355,76 € en 2023.

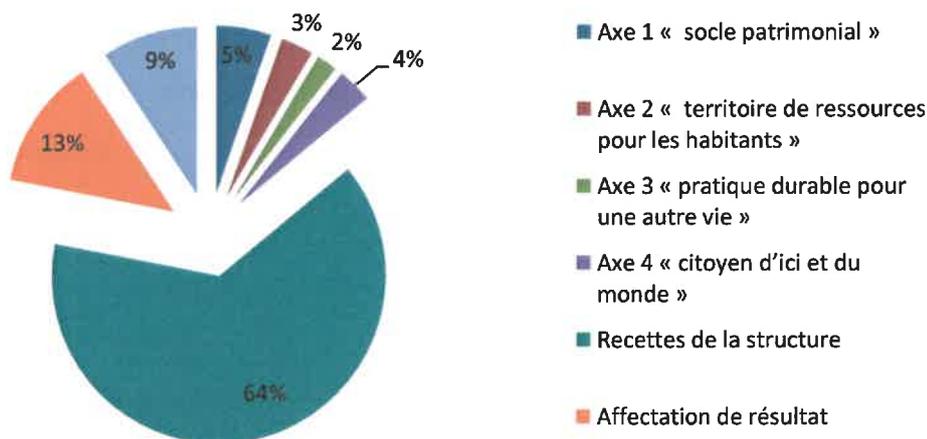
Les dépenses rattachées aux opérations d'ordre concernent les reprises de subventions pour un montant de 432 606,27 €, contre 214 031,38 € en 2023.

3. Bilan des dépenses réalisées et des recettes perçues en fonctionnement et en investissement

3.1 Répartition des recettes par financeur

	réalisé 2022		réalisé 2023		réalisé 2024	
	Montant	Pourcentage	Montant	Pourcentage	Montant	Pourcentage
Conseil régional Auvergne Rhône-Alpes	1 332 380,49	32,39%	1 341 933,85	32,13%	1 312 760,80	26,80%
Conseil départemental 63	433 303,50	10,53%	500 339,00	11,98%	509 677,79	10,41%
Conseil départemental 43	59 321,00	1,44%	65 821,00	1,58%	63 289,11	1,29%
Conseil départemental 42	20 691,45	0,50%	20 691,45	0,50%	20 691,45	0,42%
Etat	100 000,00	2,43%	130 000,00	3,11%	66 211,85	1,35%
DREAL	165 516,38	4,02%	36 600,00	0,88%	150 000,00	3,06%
Europe	440 541,51	10,71%	265 024,61	6,34%	791 393,29	16,16%
Communes et EPCI	359 733,05	8,75%	508 010,91	12,16%	528 536,05	10,79%
AELB	51 820,30	1,26%	197 794,87	4,74%	56 526,06	1,15%
Autres participations	887 058,21	21,56%	804 858,16	19,27%	828 538,23	16,92%
FCTVA	51 905,42	1,26%	39 795,85	0,95%	50 076,06	1,02%
Opération de régularisation comptable et excédents de fonctionnement capitalisés	211 293,28	5,14%	266 043,19	6,37%	520 288,42	10,62%
TOTAL	4 113 564,59	100,00%	4 176 912,89	100,00%	4 897 989,11	100,00%

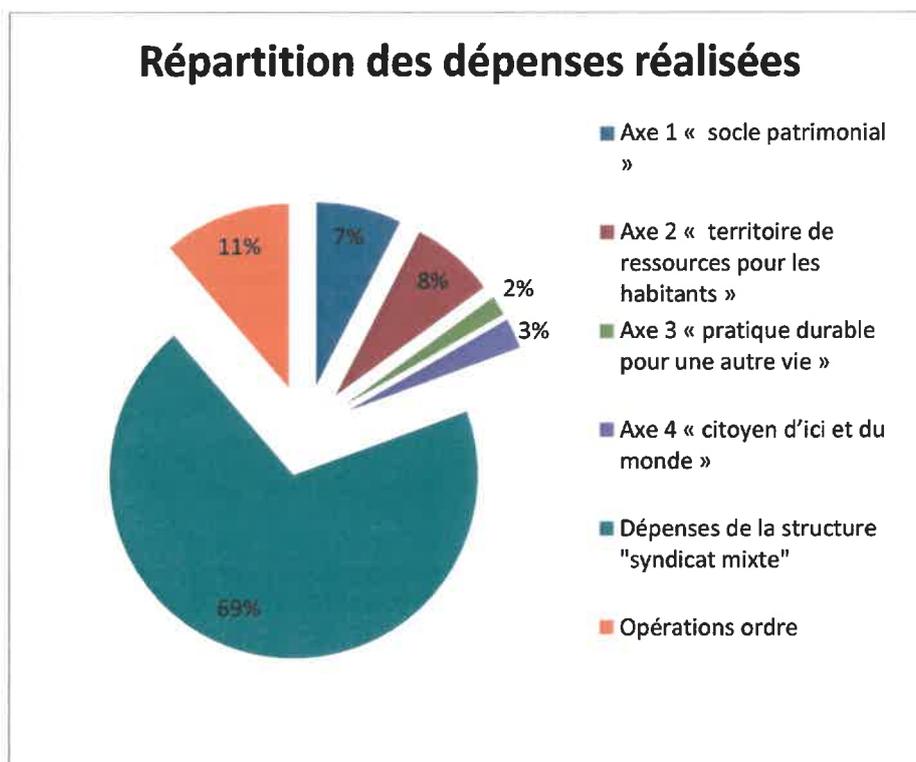
Répartition des recettes par axe



SYNDICAT MIXTE DU
PARC NATUREL REGIONAL LIVRADOIS-FOREZ

Procès-verbal du Comité syndical
Séance du 03 avril 2025

3.2 Répartition entre dépenses de structure du syndicat mixte et dépenses du programme d'actions



B- Les crédits de report 2024

Le syndicat mixte du Parc utilise la nomenclature comptable M 57 depuis le 1^{er} janvier 2023.

L'inscription des « restes à réaliser » (RAR) est exclusivement réservée à la section d'investissement.

Il n'y a donc aucun crédit de report en fonctionnement ; les crédits correspondant à des actions qui se déroulent sur plusieurs exercices comptables sont réinscrits au budget primitif 2025.

Les restes à réaliser en dépenses d'investissement s'élèvent à 49 646,52 €.

Articles budgétaires M57	Crédits reportés
21351 (Install générales .. des constructions - Bâtiments publics)	594,00 €
21828 (Autre matériel de transport)	49 052,52 €
TOTAL	49 646,52 €



TENUE DE REGISTRE

SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL LIVRADOIS-FOREZ

Procès-verbal du Comité syndical Séance du 03 avril 2025

Les restes à réaliser en recettes d'investissement s'élèvent à 42 000 €.

Articles budgétaires M57	Crédits reportés
1313 (Subv. transf. Départements)	42 000,00 €
TOTAL	42 000,00 €

C- Résultat du Compte Financier Unique 2024

Le Compte Financier Unique (CFU) est un document budgétaire et comptable commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui vient se substituer au compte administratif anciennement produit par l'ordonnateur et au compte de gestion jusqu'ici établi par le comptable public.

Le CFU vise à fournir une information plus simple et plus lisible que les comptes administratifs et comptes de gestion.

Les informations budgétaires et comptables soumises au vote sont ainsi rationalisées, modernisées et enrichies grâce au rapprochement au sein d'un unique document de données budgétaires et patrimoniales.

La production entièrement dématérialisée de ce document s'appuie sur un travail collaboratif et concerté de la collectivité et du comptable public, dans un double objectif de simplification des procédures et de fiabilisation de la qualité des comptes.

Le CFU du budget principal, détaillé ci-dessus, est clôturé avec les résultats ci-après :

A/ Le solde d'exécution, c'est-à-dire la différence entre les recettes et les dépenses de l'exercice 2024 fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de + 110 548,44 €
- un excédent d'investissement de + 162 071,11 €

B/ Résultat de clôture brut

Le résultat de clôture brut s'obtient en ajoutant aux résultats de l'exercice 2024, les excédents constatés en 2023 à savoir : + 447 046,91 € en fonctionnement et + 261 602,91 € en investissement.

Le résultat de clôture brut pour l'année 2024 est en conséquence le suivant :

- excédent de fonctionnement 557 595,35 €
- excédent d'investissement 423 674,02 €

C/ Restes à réaliser 2024

Restes à réaliser 2024 :

- dépenses d'investissement 49 646,52 €
- recettes d'investissement 42 000,00 €

Après la prise en compte de ces crédits de reports 2023, le Compte Financier Unique 2024 présente un résultat de clôture net excédentaire de 973 622,85 €.

**SYNDICAT MIXTE DU
PARC NATUREL REGIONAL LIVRADOIS-FOREZ****Procès-verbal du Comité syndical
Séance du 03 avril 2025**

Ce résultat se décompose de la façon suivante

- un excédent de fonctionnement 557 595,35 €
- un excédent d'investissement 416 027,50 €

L'excédent de clôture brut et les restes à réaliser seront repris au Budget primitif 2025.

Concernant le solde d'investissement

L'excédent constaté permettra de couvrir de nouvelles dépenses d'investissement notamment, pour la poursuite de l'aménagement/rénovation des locaux, le remplacement de certains véhicules.

Concernant le solde de fonctionnement

L'excédent constaté permettra notamment :

- de disposer d'une trésorerie nécessaire pour payer les dépenses engagées en début d'année, dans l'attente de paiement des contributions statutaires (étalées sur les trois premiers trimestres de l'année) et des subventions demandées ;
- de faire face aux aléas financiers liés notamment à l'inflation et aux applications des différentes dispositions réglementaires ;
- de pourvoir l'autofinancement du syndicat mixte au regard de l'absence de financements sur certaines actions.

Effet levier de l'action du syndicat mixte du Parc sur le territoire

En 2024, au regard du compte administratif, 43,15 € par habitant ont été générés au bénéfice du territoire Parc.

Pour rappel, (en 2024) la contribution annuelle des communes et des EPCI était la suivante :

- *Pour les communes* : le montant annuel de la dotation statutaire par habitant des communes membres du syndicat mixte pour son objet « Charte » était réparti selon cinq tranches de population (population totale INSEE) :

- 2,80 € par habitant pour les communes de moins de 1 000 habitants,
- 2,86 € par habitant pour les communes de 1 000 à moins de 2 500 habitants,
- 3,42 € par habitant pour les communes de 2 500 à moins de 5 000 habitants,
- 3,92 € par habitant pour les communes de 5 000 à moins de 10 000 habitants,
- 4,36 € par habitant pour les communes de plus de 10 000 habitants.

- *Pour les EPCI* : le montant annuel de la dotation statutaire par habitant des EPCI membres du syndicat mixte pour son objet « Charte » était de 1,80 € par habitant, sur la base uniquement de la population des communes membres du syndicat mixte du Parc (population totale INSEE).

Il sera proposé l'affectation du résultat de la façon suivante :

- R002 solde de fonctionnement reporté + 557 595,35 €
- R001 solde d'investissement reporté + 423 674,02 €



TENUE DE REGISTRE
SYNDICAT MIXTE DU
PARC NATUREL REGIONAL LIVRADOIS-FOREZ

Procès-verbal du Comité syndical
Séance du 03 avril 2025

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	Dépenses <u>ou</u> déficit	Recettes <u>ou</u> excédents	Dépenses <u>ou</u> déficit	Recettes <u>ou</u> excédents	Dépenses <u>ou</u> déficit	Recettes <u>ou</u> excédents
Opérations de l'exercice (1)	3 930 478,74 €	4 206 101,30 €	174 602,40 €	171 599,39 €	4 105 081,14 €	4 377 700,69 €
Opérations d'ordre (2)	252 756,27 €	87 682,15 €	267 532,15 €	432 606,27 €	520 288,42 €	520 288,42 €
TOTAL de l'exercice (1+2)	4 183 235,01 €	4 293 783,45 €	442 134,55 €	604 205,66 €	4 625 369,56 €	4 897 989,11 €
Solde d'exécution de l'exercice		110 548,44 €		162 071,11 €		272 619,55 €
Résultats reportés (3)		447 046,91 €	0,00 €	261 602,91 €	0,00 €	708 649,82 €
Total général (1+2+3)	4 183 235,01 €	4 740 830,36 €	442 134,55 €	865 808,57 €	4 625 369,56 €	5 606 638,93 €
Résultat de clôture brut (4)		557 595,35 €		423 674,02 €	0,00 €	981 269,37 €
Restes à réaliser (5)	0,00 €	0,00 €	49 646,52 €	42 000,00 €	49 646,52 €	42 000,00 €
TOTAUX CUMULÉS (4+5)	0,00 €	557 595,35 €	49 646,52 €	465 674,02 €	49 646,52 €	1 023 269,37 €
SOLDE DE CLÔTURE NET		557 595,35 €		416 027,50 €		973 622,85 €

Le COMITE SYNDICAL,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- adopte le compte financier unique 2024 tel que présenté ci-dessus.

Mode du scrutin : règle de la majorité absolue des suffrages exprimés des membres présents ou représentés.

Transmis en Préfecture au titre du contrôle de légalité le : 14 avril 2025.

4 - Délibération n°25-0330 / Affectation du résultat 2024

Stéphane RODIER, Président du syndicat mixte, expose que, pour l'exercice 2024, les prévisions budgétaires étaient les suivantes :

- Dépenses et recettes de fonctionnement 5 492 759,83 €
- Dépenses et recettes d'investissement 1 187 566,44 €

Au cours de l'exercice, les réalisations ont été les suivantes :

- Dépenses de fonctionnement 4 183 235,01 €
dont 252 756,27 € de dotation aux amortissements
- Recettes de fonctionnement 4 293 783,45 €
dont 87 682,15 € de reprise de subventions
- Dépenses d'investissement 442 134,55 €
dont 267 532,15 € de quote-part de subventions et d'opérations de régularisation
- Recettes d'investissement 604 205,66 €
dont 432 606,27 € d'amortissements et d'opérations de régularisation

Ces opérations donnent un solde d'exécution (hors reprise des excédents) de :

- + 110 548,44 € en fonctionnement.

**SYNDICAT MIXTE DU
PARC NATUREL REGIONAL LIVRADOIS-FOREZ****Procès-verbal du Comité syndical
Séance du 03 avril 2025**

- + 162 071,11 € en investissement.

Après reprise des excédents des exercices antérieurs, le résultat de clôture brut est donc de :

- 557 595,35 € d'excédent de fonctionnement
- 423 674,02 € d'excédent d'investissement

Le Président du syndicat mixte propose que lors de la reprise des résultats au budget primitif 2024, l'affectation du résultat soit réalisée de la façon suivante :

- | | |
|--|--------------|
| • 002 solde de fonctionnement reporté | 557 595,35 € |
| • 1068 excédent de fonctionnement capitalisé | 0,00 € |
| • 001 solde d'investissement reporté | 423 674,02 € |

A titre d'information

Si l'on ajoute les restes à réaliser (RAR) qui seront repris au budget primitif 2025 à savoir :

- | | |
|-----------------------------|-------------|
| • Dépenses d'investissement | 49 646,52 € |
| • Recettes d'investissement | 42 000,00 € |

Le solde de clôture net présente :

- | | |
|------------------------------------|--------------|
| • un excédent de fonctionnement de | 557 595,35 € |
| • un excédent d'investissement de | 416 027,50 € |
| • soit un résultat cumulé de | 973 622,85 € |

**Le COMITE SYNDICAL,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- adopte le compte financier unique 2024 et décide d'affecter au budget primitif 2025 le résultat constaté ci-dessus.

Mode du scrutin : règle de la majorité absolue des suffrages exprimés des membres présents ou représentés.

Transmis en Préfecture au titre du contrôle de légalité le : 14 avril 2025.

5 - Délibération n°25-0331 / Budget primitif 2025

Stéphane RODIER, Président du syndicat mixte, indique que conformément à la délibération du 11 février 2025 du comité syndical prenant acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2025, le projet de budget primitif 2025 est élaboré à partir :

- des montants prévisionnels de fonctionnement et d'investissement prévisionnels pour le budget de la structure,
- des montants prévisionnels des actions, dont celles s'inscrivant dans des conventions annuelles de partenariat ou des contrats pluriannuels.

Le budget primitif 2025 est également construit en intégrant les résultats du compte financier unique 2024 et les Restes à Réaliser 2024 (RAR) en investissement.

Le montant total du projet de budget primitif 2025, avec les actions réinscrites, est en légère augmentation et s'élève à 6 870 995,81 € (contre 6 376 576,27 € en 2024, soit + 8 %).

Cette hausse résulte essentiellement de l'intégration en recettes des subventions de fonctionnement à percevoir sur le programme d'actions de l'année précédente (année n-1), dont le montant en 2025 est estimé à 300 000 €.

De légères variations sont également à constater :

- une baisse du budget de fonctionnement de la structure (- 6 202,51 €),
- une augmentation du budget d'investissement de la structure (+ 6 300,48 €),



TENUE DE REGISTRE

SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL LIVRADOIS-FOREZ

Procès-verbal du Comité syndical Séance du 03 avril 2025

- une augmentation du programme d'actions en fonctionnement et en investissement cumulé, avec les actions réinscrites (+ 31 707,94 €).

Enfin, le montant des actions 2021, 2022, 2023 et 2024 à réinscrire en 2025 est de 502 994,16 € en fonctionnement et le montant 2025 des Restes à Réaliser (RAR) en investissement est de 49 646,52 €.

I. LES RECETTES

1. Recettes du budget de la structure (fonctionnement et investissement)

a) Contributions statutaires

Les statuts du syndicat mixte du Parc Livradois-Forez prévoient dans leur article 19.1 la contribution annuelle des membres du syndicat mixte au fonctionnement de la structure pour son objet « Charte ».

Pour 2024, le montant des contributions statutaires est calculé avec :

- un maintien des montants des contributions de la Région et des Départements, sur la base des montants 2024 ;
- une diminution du montant de la contribution du Département de la Loire de 1 567,45 € (- 7,5 %) ;
- une augmentation de la contribution statutaire des communes et des EPCI tenant compte du taux d'inflation de 4,9 % (année 2023), conformément à la délibération du 08 octobre 2024 :
 - o pour les communes, le montant est fixé selon les cinq tranches de population suivantes :
 - 2,94 € par habitant pour les communes de moins de 1 000 habitants,
 - 3,00 € par habitant pour les communes de 1 000 à moins de 2 500 habitants,
 - 3,59 € par habitant pour les communes de 2 500 à moins de 5 000 habitants,
 - 4,11 € par habitant pour les communes de 5 000 à moins de 10 000 habitants,
 - 4,57 € par habitant pour les communes de plus de 10 000 habitants ;
 - o pour les communes associées en attente d'un éventuel classement à l'issue du processus de révision de la Charte du Parc, le montant annuel de leur contribution statutaire est calculé sur la base d'une décote selon leur tranche de population à savoir : - 15% pour les communes de Saint-Jean-d'Heurs, Saint-Maurice-ès-Allier, et Lavaudieu et - 30% pour la commune de Vic-le-Comte ;
 - o pour les EPCI, le montant de la contribution statutaire par habitant est fixé à 1,89 € par habitant, sur la base uniquement de la population des communes membres du syndicat mixte du Parc.

Suite au Débat d'Orientation Budgétaire du 11 février 2025, la répartition des contributions statutaires des membres du syndicat mixte est répartie comme suit :

Montant global des contributions statutaires 2025

Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes	1 130 620,00 €	(52,05%)
Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	411 931,00 €	(18,96%)
Conseil Départemental de la Haute-Loire	56 071,00 €	(2,58%)
Conseil Départemental de la Loire	19 124,00 €	(0,88%)
EPCI *	203 203,35 €	(9,35%)
Communes*	351 429,28 €	(16,18%)
TOTAL	2 172 378,63 €	(100%)



**SYNDICAT MIXTE DU
PARC NATUREL REGIONAL LIVRADOIS-FOREZ**

**Procès-verbal du Comité syndical
Séance du 03 avril 2025**

* le montant de contribution est calculé sur la base de la population des communes membres du syndicat mixte pour son objet « Charte ».

Remarque : les montants sont calculés au regard des données de population totale en vigueur au 1^{er} janvier 2025.

b) Autres recettes

Recettes de fonctionnement

A ces contributions statutaires s'ajoutent d'autres recettes de fonctionnement importantes provenant essentiellement :

- de contributions financières de l'Etat sur les crédits du Ministère de la Transition Ecologique et de la Cohésion Territoriale, de l'Europe (FEDER Massif Central et LEADER), de la Région Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre de l'animation du Contrat Vert et Bleu, de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne (AELB) ou de subventions liées à l'ingénierie du syndicat mixte pour mettre en œuvre le programme d'actions ;
- du remboursement de charges liées notamment aux frais de salaires, aux indemnités et frais de fonctionnement pour les objets/compétences « SCoT » et « Grand cycle de l'eau (GCE) sur le bassin versant de la Dore » du syndicat mixte (ces frais sont imputés sur le budget principal puis remboursés par les budgets autonomes dans le cadre de conventions spécifiques) ;
- des subventions à percevoir sur le programme d'actions de l'année n-1 ;
- de l'affectation du résultat du compte financier unique (CFU) 2024.

Recettes propres à la masse salariale	
Remboursement personnel Mis à disposition	156 348,97 €
Remboursement personnel détaché	27 627,75 €
Subvention animation SAGE Dore (AELB)	63 000,00 €
Subvention animation Contrat Vert et Bleu (REGION)	21 600,00 €
Subvention animation Attractivité (FEDERMC)	24 333,41 €
Subvention animation Habitabilité centres-bourgs (LEADER)	26 611,76 €
Remboursement contrat avenir / service civique	5 107,00 €
Animation programme LEADER	63 200,00 €
Subventions ingénierie-coordination sur programme d'actions	58 551,16 €
Remboursement petit matériel santé et sécurité au travail	2 000,00 €
Remboursement assurance personnel	20 000,00 €
Sous-total	466 380,05 €
Recettes de fonctionnement non statutaires	
Etat	130 000,00 €
Remboursement Réseaux hébergés au Parc	5 000,00 €
Quote part subvention investissement	70 182,71 €
Sous-total	205 182,71 €
Recettes objets spécifiques / compétences à la carte	
Budget autonome SCoT	
Remboursement frais de fonctionnement SCoT	7 500,00 €
Remboursement personnel SCoT	46 653,72 €
Remboursement indemnités élus	3 200,00 €
Sous-total	57 353,72 €
Budget autonome « Grand cycle eau Dore » (GCE)	
Remboursement frais de fonctionnement pôle GCE	75 000,00 €
Remboursement personnel pôle GCE	490 577,52 €
Sous-total	565 577,52 €
Excédent de fonctionnement issu du résultat du CFU 2024	557 595,35 €
Subventions à percevoir sur programme action année n-1	300 000,00 €
Sous-total	857 595,35 €
TOTAL	2 152 089,35 €



TENUE DE REGISTRE
SYNDICAT MIXTE DU
PARC NATUREL REGIONAL LIVRADOIS-FOREZ

Procès-verbal du Comité syndical
Séance du 03 avril 2025

Recettes d'investissement

Le budget d'investissement de 2025 est financé par les recettes suivantes.

Recettes d'investissement	
Vente véhicules et autre matériel	10 000,00 €
FCTVA	28 641,78 €
Amortissements	222 371,51 €
Sous-total recettes de structure	261 013,29 €
Excédent d'investissement issu du résultat du CFU 2024	423 674,02 €
Restes à Réaliser 2024	42 000,00 €
Sous-total	465 674,02 €
TOTAL	726 687,31 €

Synthèse des recettes du budget de la structure (fonctionnement et investissement)

Recettes statutaires	2 172 378,63 €
Recettes propres à la masse salariale	466 380,05 €
Recettes de fonctionnement non statutaires	205 182,71 €
Recettes du budget autonome « SCoT »	57 353,72 €
Recettes budget autonome « Grand cycle eau Dore » (GCE)	565 577,52 €
Excédent de fonctionnement issu du résultat du CFU 2024 et subventions à percevoir sur programme action année n-1	857 595,35 €
Total recettes de fonctionnement	4 324 467,98 €
Recettes d'investissement propre à la structure	261 013,29 €
Excédent du résultat du CFU 2024 et RAR 2024	465 674,02 €
Total recettes d'investissement	726 687,31 €
TOTAL GENERAL	5 051 155,29 €

Au-delà du fonctionnement de la structure « stricto sensu », l'ensemble de ces ressources permet :

- de financer un certain nombre d'actions indispensables à l'accomplissement des missions du syndicat mixte du Parc qui ne peuvent pas faire l'objet de financements des partenaires ;
- de dégager l'autofinancement permettant de solliciter les subventions nécessaires à la réalisation des actions.

2. Recettes du programme d'actions

Recettes de fonctionnement

Le montant total des recettes de fonctionnement du programme d'actions 2025 s'élève à 1 103 628,81€ (contre 986 836,17 € en 2024, soit + 116 792,64 €) ; celui-ci intègre les financements prévisionnels suivants :

- Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes : 439 063,53 € dont 61 500 € au titre du Contrat de Parc, 25 926,60 € au titre du Contrat Vert et Bleu 2020-2025, 71 645 € pour la gestion de la RNR du lac de Malaguet, 17 849,60 € pour la mise en œuvre du Plan Pastoral Territorial, 262 143,33 € pour l'animation et l'élaboration des DOCOB des sites Natura 2000 ;
- Conseil Départemental du Puy-de-Dôme : 15 125 € pour la gestion de l'ENS de la Vallée du Fossat (rémunération dans le cadre d'un marché public) ;
- Conseil Départemental de la Haute-Loire : pas de crédits ;



**SYNDICAT MIXTE DU
PARC NATUREL REGIONAL LIVRADOIS-FOREZ**

**Procès-verbal du Comité syndical
Séance du 03 avril 2025**

- Etat : 21 200 € de la DREAL pour des actions en faveur de la biodiversité et 15 764,78 € pour l'animation du PAEC de la Plaine d'Ambert ;
- Union européenne : 298 456,70 € dont 41 989,49 € de FEADER pour l'animation du plan pastoral territorial et l'élaboration du projet interParcs sur la myrtille, 91 291,54 € de crédits FEDER régional pour le projet forêt trames de vieux bois inscrit au Contrat vert et Bleu et la gestion de la RNR du lac de Malaguet, 9 284,85 € de crédits FEDER Massif Central pour le développement de l'attractivité et 155 890,82 € de crédits LEADER et LIFE pour des actions sur la prise en compte de la biodiversité par les entreprises, le déploiement des scieries de service et le développement d'un programme pour l'habitabilité du territoire ;
- Agence de l'Eau Loire-Bretagne (AELB) : 13 400 € pour le déploiement d'actions de communication et de concertation dans le cadre du SAGE Dore ;
- autres financements : 4 000 € de participation d'une association (GOA) pour un stage de suivi des odonates sur la rivière Dore.

La capacité d'autofinancement du syndicat mixte dégagée sur le budget de fonctionnement de la structure, soit 234 023,22 € (contre 157 647,75 € en 2024), permet de couvrir en grande partie l'autofinancement nécessaire pour mener les actions prévues en 2025.

Néanmoins, une partie de l'excédent de fonctionnement constaté au compte financier unique 2024 est nécessaire pour couvrir les besoins en autofinancement du programme d'actions 2025, à hauteur de 62 595,58 €.

Répartition par financeurs des recettes du programme d'actions	
Région Auvergne Rhône-Alpes	439 063,53 €
Département 63	15 125,00 €
Département 43	0,00 €
Etat dont :	36 964,78 €
<i>DREAL</i>	<i>21 200,00 €</i>
<i>Autres ministères (PAEC)</i>	<i>15 764,78 €</i>
Europe dont :	357 552,66 €
<i>LEADER/LIFE</i>	<i>155 890,82 €</i>
<i>FEDER</i>	<i>100 576,39 €</i>
<i>FEADER</i>	<i>41 989,49 €</i>
Autres dont :	17 400,00 €
<i>ADEME</i>	<i>0,00 €</i>
<i>AELB (Agence de l'Eau Loire Bretagne)</i>	<i>13 400,00 €</i>
<i>Divers</i>	<i>4 000,00 €</i>
Total financement actions	807 010,01 €
Autofinancement programme actions	296 618,80 €
<i>Autofinancement 2025</i>	<i>234 023,22 €</i>
<i>Autofinancement sur excédent du CFU 2024</i>	<i>62 595,58 €</i>
TOTAL recettes du programme d'actions	1 103 628,81 €

Recettes d'investissement

Le syndicat mixte du Parc est un établissement public d'ingénierie qui réalise peu d'investissement ; toutefois des actions d'investissement sont présentées aux partenaires financeurs au regard de leurs modalités de subventions.

Le montant total des financements d'investissement pour le programme d'actions 2025 s'élève à 509 836,35 € contre 346 485,52 € en 2024, soit + 163 000 € (hors Restes à Réaliser 2024 - voir point III ci-après).



TENUE DE REGISTRE
SYNDICAT MIXTE DU
PARC NATUREL REGIONAL LIVRADOIS-FOREZ

Procès-verbal du Comité syndical
Séance du 03 avril 2025

La capacité d'autofinancement du syndicat mixte dégagée sur le budget d'investissement de la structure, soit 23 134,80 € (contre 91 050 € en 2024), reste insuffisante pour couvrir en totalité l'autofinancement sur le programme d'actions 2025.

Aussi, une partie de l'excédent d'investissement constaté au compte financier unique 2024 est nécessaire pour couvrir les besoins en autofinancement du programme d'actions 2025, à hauteur de 213 947,52 €.

Les financements prévisionnels principaux sont les suivants :

Répartition par financeurs des recettes du programme d'actions	
Région Auvergne Rhône-Alpes dont :	286 600,00 €
<i>Contrat Vert et Bleu</i>	00 €
<i>Contrat Parc</i>	286 600,00 €
<i>RNR</i>	0,00 €
Département 63	167 287,48 €
Département 43	7 700,00 €
Etat	0,00 €
Europe (LEADER et FEDER)	24 248,87 €
Autres dont :	24 000,00 €
<i>IPAMAC (remboursement avance de trésorerie)</i>	0,00 €
<i>AELB (Agence de l'Eau Loire Bretagne)</i>	24 000,00 €
Total financement actions	509 836,35 €
Autofinancement programme actions	237 082,32 €
<i>Autofinancement 2025</i>	23 134,80 €
<i>Autofinancement sur excédent du CFU 2024</i>	213 947,52 €
TOTAL recettes du programme d'actions	746 918,67 €

II. LES DEPENSES

Les tableaux présentés en point « IV- Synthèse » ci-après mettent en évidence les principales caractéristiques des dépenses.

1. Dépenses de fonctionnement

a) Dépenses de la structure

Le montant total inscrit en 2025 est de 3 346 829,41 € contre 3 353 031,92,16 € en 2024, soit une très légère baisse de - 0,2 %.

Les différents éléments qui participent à cette évolution sont les suivants :

➤ **Les dépenses récurrentes**

- **Les dépenses salariales** sont en légère hausse de + 1,54% (2 455 032,75 € en 2025 contre 2 417 785,19 € en 2024), sur la base d'un temps de travail des agents à hauteur de 100%.

Cette stabilité s'explique par une gestion optimisée des emplois et des compétences intégrant à la fois : le non remplacement de certains agents en départ en retraite, les effets du glissement vieillesse technicité (GVT), la revalorisation progressive du régime indemnitaire des agents, et une augmentation prévisionnelle des cotisations. Pour mémoire, les agents dédiés à la Charte et au programme LEADER sont pour la plupart titulaires de la fonction publique territoriale (28 agents sur 33).

**SYNDICAT MIXTE DU
PARC NATUREL REGIONAL LIVRADOIS-FOREZ****Procès-verbal du Comité syndical
Séance du 03 avril 2025**

D'autres évolutions sont également à noter dans les dépenses liées à la masse salariale, à hauteur de 11 020 € pour l'année 2025, en raison de :

- l'intégration depuis le 1er janvier 2024 du « forfait mobilités durables » pour les agents recourant à des modes de transport durables pour la réalisation des trajets domicile-travail ; à titre d'information, 24 agents ont bénéficié du forfait pour l'année 2024 ;
- la mise en place de la participation de l'employeur à la protection sociale complémentaire pour la prévoyance (20 € par agent).

Les emplois présentés au titre des dépenses du budget de la structure comprennent :

- les 33 emplois permanents dédiés à la Charte du Parc et au programme LEADER « Parc Livradois-Forez », pour un montant de 1 906 781,51 € ;
- les 12 emplois permanents affectés aux différents objets et compétences à la carte du syndicat mixte :
 - 1 emploi pour la compétence « SCoT » (Schéma de Cohérence Territoriale) pour un montant de près de 46 653,72 € ;
 - 11 emplois pour les compétences « GEMAPI » et « Hors GEMAPI » sur le bassin versant de la Dore au titre du Contrat territorial dont 3 postes de chargés de mission, 2 postes de techniciens rivières, 4 postes dédiés à l'équipe travaux en régie, 1 poste d'assistant de gestion administrative et 1 poste de technicien de proximité sur les thématiques spécifiques au secteur de Thiers Dore et Montagne, pour un montant de près de 490 577,52 € ;

↳ ces dépenses étant intégralement couvertes par des recettes issues des budgets autonomes.

Remarques :

- un agent titulaire mis à disposition auprès des services de l'Etat a été remplacé mais est toujours intégré dans les effectifs du syndicat mixte, soit 1 poste supplémentaire ;
- les 7 postes liés à des actions (4 postes Natura 2000, 1 poste animation du PAEC de la Plaine d'Ambert, 1 poste sites naturels remarquables et 1 poste entreprise et biodiversité) n'apparaissent pas dans cette partie du budget car les dépenses sont intégrées dans chaque action.

- Les charges courantes : les dépenses sont stables, soit 777 816,66 € hors dépenses supplémentaires (contre 772 172,70 €, en 2024, soit +0,73%).

Les dépenses courantes sont contenues, malgré un contexte économique qui pèse sur le coût des charges fixes ; en effet le syndicat mixte du Parc s'efforce de procéder à un renouvellement régulier des différents contrats afin d'optimiser ses charges (maintenance, assurances, téléphonie, internet...),

Les travaux de rénovation énergétique et d'aménagement de l'accueil de la Maison du Parc réalisés les années précédentes participent pleinement à cette maîtrise des dépenses courantes. Aussi, les travaux de rénovation énergétique seront poursuivis en 2025 avec l'isolation de la toiture de la « galerie » (espace de circulation au nord), l'optimisation de l'éclairage LED et la réalisation d'une ombrière photovoltaïque sur l'aire de stationnement des véhicules de service.

L'ensemble de ces travaux doit permettre au syndicat mixte du Parc de répondre aux obligations d'actions de réduction de la consommation d'énergie finales d'au moins 40 % d'ici 2030 conformément au décret tertiaire n°2019-771 du 23 juillet 2019 auquel il est soumis. Par ailleurs, les écogestes au quotidien seront renforcés en interne : application des températures réglementaires, optimisation des lieux et des périodes de chauffe, utilisation de l'eau froide à la place de l'eau chaude dans certains espaces.

A ces dépenses récurrentes s'ajoutent des dépenses supplémentaires.



TENUE DE REGISTRE

SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL LIVRADOIS-FOREZ

Procès-verbal du Comité syndical Séance du 03 avril 2025

➤ Les dépenses supplémentaires

- La masse salariale :
 - la loi de transformation de la fonction publique impose des règles dans la gestion des contractuels et il convient de prévoir des indemnités de précarité pour un montant prévisionnel de 25 000 € ;
 - 69 000 € sont prévus pour rembourser le Centre de gestion du Rhône qui assure la rémunération d'un agent momentanément privé d'emploi après un détachement de longue durée ; ce dernier étant également suivi par le Centre de gestion du Puy-de-Dôme pour l'accompagner à un retour à l'emploi.
- Les charges courantes - les dépenses prévisionnelles comprennent les montants suivants :
 - 3 000 € pour contribuer aux actions du Comité des œuvres sociales ;
 - 4 000 € pour couvrir la régularisation de l'assurance du personnel payée début 2025 pour l'année 2024 ;
 - 11 000 € pour couvrir la cotisation 2024 non demandée par le CBNMC ;
 - 1 980 € pour le paiement des indemnités de 2 stages.

Ces dépenses supplémentaires représentent un montant total de 19 980 € ; elles pourront être financées sur les crédits disponibles qui seront constatés au compte financier unique 2024.

Une réserve d'un montant de 681 019,77 € est également inscrite en section de fonctionnement sur la base de ce même résultat du compte financier unique.

b) Dépenses du programme d'actions

Chaque année, le syndicat mixte du Parc ajuste son programme d'actions en fonction des subventions mobilisables et des actions qui ne peuvent pas trouver de financements externes (réseaux partenaires du Parc, promotion, publications, communication touristique, animations scolaires, centre de ressources, Journal du Parc, évaluation).

➤ Nouvelles actions

Le montant du programme d'actions 2025 en fonctionnement est en hausse : 1 103 628,81 € en 2025 contre 986 836,17 € en 2024 (+ 11,84 %). Conformément au débat d'orientations budgétaires qui s'est déroulé le 11 février 2025, les principales actions inscrites au budget primitif sont les suivantes.

Axe 1 : le socle patrimonial

- Bilan CVB 2025 et bilan global CVB : 26 000 €
- Projet Forêt et trames de vieux bois en Livradois-Forez (Contrat Vert et Bleu) : 25 633 €
- Elaboration d'une stratégie espèces du Parc – 2^{ème} tranche : 25 000 €
- Stage odonates de la rivière Dore : 4 000 €
- Mise en œuvre du plan de gestion de la réserve naturelle régionale du Lac de Malaguet : 122 556,74 €
- Contre-expertise des études hydrologiques et hydrauliques - RNR Lac de Malaguet :
- Mise en œuvre du plan de gestion de l'espace naturel sensible de la vallée du Fossat : 15 125 €
- Sensibilisation - chiens de protection : 1 200 €
- Elaboration du DOCOB des vallées du Cé et de l'Auzon : 62 258,74 €
- Animation de 15 sites Natura 2000 : 212 690,23 €
- Carnet des paysages : 42 817,12 €
- Développement de l'habitabilité du territoire du Parc Livradois-Forez et remise en usage du patrimoine bâti vacant ou sous-occupé : 25 000 €.

Axe 2 : les ressources au bénéfice des habitants

- Communication SAGE Dore : 10 000 €
- Actions de concertation du SAGE Dore : 12 000 €

**SYNDICAT MIXTE DU
PARC NATUREL REGIONAL LIVRADOIS-FOREZ****Procès-verbal du Comité syndical
Séance du 03 avril 2025**

- Déploiement du nouveau Projet Sylvicole Territorial (PST) 2025-2027 dans le cadre du dispositif Sylv'ACCTES : 5 000 €
- Développement et renforcement des scieries de service du Livradois-Forez : 56 533,97 €
- Animation du PAEC de la Plaine d'Ambert : 21 233,52 €
- Mise en œuvre du Plan Pastoral Territorial : animation administrative : 13 280 €
- Mise en œuvre du Plan Pastoral Territorial : accompagnement des dynamiques collectives : 34 000 €
- Projet myrtille sauvage du Massif central : 19 018,86 €
- Maison du tourisme - part forfaitaire : 40 102 €
- Maison du tourisme - programme d'action complémentaire : 5 000 €
- Dynamiques touristiques collectives - soutien à la Route des Métiers : 2 500 €
- Dynamiques touristiques collectives - soutien à « Sur les Pas de Gaspard » : 1 500 €

Axe 3 : des pratiques plus durables

- Développement de l'attractivité : 13 974,78 €
- Programme Entreprises et biodiversité : 57 354,19 €
- Programme Life Entreprises et biodiversité : 25 359,67 €
- Sensibilisation à l'urbanisme et à l'aménagement durable : "Les Rencontres de l'Atelier d'urbanisme" : 10 000 €
- Animation du Projet alimentaire territorial : 4 000 €

Axe 4 : l'Homme au cœur du projet

- Animation du programme LEADER - cellule départementale : 7 990,99 €
- Animations Maison du Parc (Ciné Parc/passeurs mots) : 1 000 €
- Centre de ressources : 4 000 €
- Achat et vente de publications : 2 000 €
- Journal du Parc : 14 000 €
- Journal du Parc - diffusion : 6 000 €
- Autres supports de communication : 10 000 €
- Stratégie de communication - Phase 1 : 25 000 €
- Soutien, participation à des manifestations : 3 000 €
- Partenariats d'édition : 2 000 €
- Bilan : 2 500 €
- Conseil scientifique : 1 000 €
- Projet fédérateur pour les scolaires : 40 000 €
- Programme d'animations scolaires (Livre élu) : 2 500 €
- Lecture : soutien à l'ABLF et Centre de Ressources : 22 000 €

Axe 5 : Fonctionnement structure

- Révision de la Charte : frais de communication, impression : 10 000 €
- Révision de la Charte : frais de réception : 8 000 €
- Enquête publique révision Charte : 24 500 €

➤ Actions à réinscrire

Pour les actions prévues sur plusieurs années ou qui n'ont pu être mises en œuvre ou finalisées en 2024, les crédits sont annulés en fin d'exercice 2024 et réinscrits au budget primitif 2025. Certains financements ont été perçus fin 2024 et les actions seront menées courant 2025 ; d'autres actions s'inscrivent dans des programmes prévus sur deux à trois années.



TENUE DE REGISTRE

SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL LIVRADOIS-FOREZ

Procès-verbal du Comité syndical Séance du 03 avril 2025

Axe 1 : le socle patrimonial

- Projet Forêt et trames de vieux bois en Livradois-Forez : 45 042,80 €
- Partage de connaissances naturalistes - Inventaire fournis : 18 538 €
- Construire une stratégie espèces : 25 000 €
- Plan de conservation : mise en œuvre du plan de gestion de Bansat : 12 961,25 €
- Atelier des paysages – Accueillir le vivant : 15 000 €

Axe 2 : les ressources au bénéfice des habitants

- Communication SAGE Dore – Monographie : 15 000 €
- Etude HMUC SAGE Dore : 57 849 €
- Projet territorial Massif Central - Biodiversité (IPAMAC) : 16 256,07 €
- Animation des PAEC – Plaine Ambert : 7 125,80 €
- Promotion révision PST et animation collective des gestionnaires forestiers : 1 500 €
- Mise en œuvre du Plan Pastoral Territorial : animation administrative : 16 040 €
- Mise en œuvre du Plan Pastoral Territorial : accompagnement des dynamiques collectives : 26 456 €
- Projet myrtille sauvage du Massif Central : 20 400 €
- Elaboration d'un schéma de développement touristique durable de la destination Livradois-Forez : 47 020,69 €

Axe 3 : des pratiques plus durables

- Développement de l'attractivité : 44 591,40 €
- Entreprises et biodiversité : 21 250 €
- Programme Life Entreprises et biodiversité : 21 250 €
- Les rencontres de l'atelier d'urbanisme : 9 283,68 € (action 2021)
- Accompagnement des communes pour la réalisation de travaux en faveur de la trame nocturne : 9 336,07 €

Axe 4 : l'Homme au cœur du projet

- Projet fédérateur « les jeunes observateurs de la biodiversité : mon voisin paysan » : 25 850 € (action 2021)
- Médiation, préservation du patrimoine et conciliation des usages : 10 000 €
- Highlands : 16 560 €

Axe 5 : Structure

- Missions juridiques dans le cadre de la révision de la Charte du Parc : 3 112 €
- Mission d'évaluation environnementale de la Charte 2026-2041 du Parc : 17 571,40 €

2. Dépenses d'investissement

a) Dépenses de la structure

Elles s'élèvent à 334 878,49 € en 2025, contre 292 961,71 € en 2024 (hors Restes à Réaliser 2024 - voir point III ci-après). Compte-tenu de sa vocation première en matière d'ingénierie, le niveau d'investissement d'une structure telle que le syndicat mixte du Parc reste néanmoins relativement modeste.

➤ Les dépenses récurrentes

En 2025, ces dépenses s'élèvent à 279 878,49 € contre 308 578,01 € en 2024.

Les investissements prévisionnels liés à la structure sont les suivants :

- renouvellement du matériel et des licences informatiques ;
- achat de données ;
- renouvellement de matériel de terrain ou d'entretien ;

**SYNDICAT MIXTE DU
PARC NATUREL REGIONAL LIVRADOIS-FOREZ****Procès-verbal du Comité syndical
Séance du 03 avril 2025**

- acquisition de mobilier de bureau ;
- travaux d'aménagement et d'entretien du bâtiment ;
- achat de véhicules,
- reprise de subvention, liée aux versements des subventions d'investissement des différents partenaires financeurs (Région, Etat et Département du Puy-de-Dôme).

➤ **Les dépenses supplémentaires**

En 2025, ces dépenses s'élèvent à 55 000 € contre 20 000 € 2024.

Les dépenses supplémentaires en investissement concernent une provision pour des avances sur marchés publics, des dépenses de matériel (renouvellement bureau notamment) et d'aménagement du bâtiment.

Une réserve d'un montant de 154 726,50 € est également inscrite en section d'investissement sur la base des résultats du compte financier unique.

b) Dépenses du programme d'actions

Le montant du programme d'actions 2025 en investissement est de 746 918,67 € contre 509 118,11 € en 2024 (soit une hausse de + 47 %). Les dépenses prévisionnelles correspondent essentiellement à des projets d'investissement structurants pour l'action du syndicat mixte du Parc et le territoire :

- acquisition de matériel dans le cadre de la gestion de la Réserve Naturelle Régionale du Lac de Malaguet et de l'ENS de la vallée du Fossat ;
- conception d'équipements et d'outils de valorisation des paysages et du patrimoine ;
- mise en place et suivis des stations hydrologiques pour la gestion quantitative de la ressource eau du bassin versant de la Dore ;
- développement de l'attractivité – achat de panneaux ;
- conception, réalisation d'outils pédagogiques et de sensibilisation à l'exploitation durable de la forêt ;
- aménagement de la Maison du Parc : déploiement d'une ombrière photovoltaïque, aménagement des espaces extérieurs, rénovation toiture galerie et optimisation de l'éclairage LED, installation d'équipements d'économie d'eau à la Maison du Parc (étude technique et pré-opérationnelle), étude de programmation, mission de maîtrise d'œuvre et premiers travaux pour le réaménagement du sous-sol.

III. LES RESTES A REALISER 2024 EN INVESTISSEMENT

Les RAR en investissement, tels qu'ils ont été arrêtés au compte financier unique 2024, se répartissent de la façon suivante :

- Dépenses d'investissement :	49 646,52 €
- Recettes d'investissement :	42 000,00 €

Restes à réaliser en dépenses d'investissement

Objectif 1	0,00 €
Objectif 2	0,00 €
Objectif 3	0,00 €
Objectif 4	0,00 €
Investissement de la structure	49 646,52 €
TOTAL	49 646,52 €



TENUE DE REGISTRE
SYNDICAT MIXTE DU
PARC NATUREL REGIONAL LIVRADOIS-FOREZ

Procès-verbal du Comité syndical
Séance du 03 avril 2025

Restes à recouvrer en recettes d'investissement

Objectif 1	0,00 €
Objectif 2	0,00 €
Objectif 3	0,00€
Objectif 4	42 000,00 €
Investissement de la structure	0,00 €
TOTAL	42 000,00 €

Ces restes à réalisés sont repris au Budget primitif 2025.

IV. SYNTHESE

DEPENSES	Montant BP 2025	RECETTES	Montant BP 2025
Section de Fonctionnement	3 346 829,41 €	Recettes statutaires	2 172 378,63 €
Section d'Investissement	334 878,49 €	Autres recettes	1 294 494,00 €
Total dépenses de la structure	3 681 707,90 €	FCTVA	28 641,78 €
Capacité autofinancement prog actions fonctionnement	234 023,22 €	Amortissement	222 371,51 €
Besoin sur excédent CFU pour prog actions fonctionnement	62 595,58 €	Ventes véhicules	10 000,00 €
Capacité autofinancement prog actions investissement	23 134,80 €	Remboursement avances trésorerie	0,00 €
Besoin sur excédent CFU pour prog actions investissement	213 947,52 €	Subventions à percevoir sur programme actions année n-1	300 000,00 €
Total autofinancement	533 701,12 €	Excédent de fonctionnement à affecter selon CFU	557 595,35 €
Solde de l'excédent de fonctionnement - réserve	681 019,77 €	Excédent d'investissement à affecter selon CFU	423 674,02 €
Solde de l'excédent d'investissement - réserve	154 726,50 €	Restes à réaliser	42 000,00 €
Total excédent - réserve	835 746,27 €		
		TOTAL RECETTES	5 051 155,29 €
TOTAL DEPENSES	5 051 155,29 €		

Budget d'intervention – Récapitulatif

FONCTIONNEMENT	
Objectif 1	587 280,83 €
Objectif 2	220 168,35 €
Objectif 3	110 688,64 €
Objectif 4	142 980,99 €
Objectif 5	42 500,00 €
Sous-total	1 103 628,81 €
INVESTISSEMENT	
Objectif 1	54 483,67 €
Objectif 2	30 000,00 €
Objectif 3	8 000,00 €
Objectif 4	654 435,00 €
Sous-total	746 918,67 €
TOTAL Budget d'Intervention	1 850 547,48 €
Actions 2021,2022, 2023 et 2024 à réinscrire au BP 2025 en fonctionnement	502 994,16 €
RAR à réinscrire au BP 2025 en investissement	49 646,52 €

Synthèse BP 2025

TOTAL STRUCTURE	4 467 807,65 €
TOTAL INTERVENTION	2 403 188,16 €
TOTAL GENERAL BP 2025	6 870 995,81 €

**SYNDICAT MIXTE DU
PARC NATUREL REGIONAL LIVRADOIS-FOREZ****Procès-verbal du Comité syndical
Séance du 03 avril 2025****V. INFORMATION SUR LES DECISIONS BUDGETAIRES DES
BUDGETS AUTONOMES**

Conformément à l'article 19 des statuts, le budget du syndicat mixte du Parc comprend un budget principal avec une section de fonctionnement et une section d'investissement (voir pages précédentes) et des budgets autonomes dédiés à la compétence « SCoT » et à l'objet « Gestion du grand cycle de l'eau sur le bassin versant de la Dore » (compétences GEMAPI et « hors-GEMAPI »).

Ces budgets sont votés par les formations spécifiques du comité syndical composées exclusivement de délégués des EPCI ayant transféré leurs compétences au syndicat mixte du Parc : la formation « SCoT » et la formation « Grand cycle de l'eau sur le bassin versant de la Dore ».

Seuls les EPCI membres du syndicat mixte ayant transféré leur compétence « SCoT » et « Gestion du grand cycle de l'eau sur le bassin versant de la Dore » apportent une contribution statutaire fixée par chacune de ces deux formations qui délibèrent sur les budgets autonomes.

Toutefois, afin d'assurer l'information de l'ensemble des membres de l'assemblée plénière du syndicat mixte du Parc, les grandes lignes budgétaires de ces deux budgets autonomes sont présentées (voir également les tableaux récapitulatifs ci-après).

1. Le budget autonome « Grand cycle de l'eau Dore »

Le « budget autonome Grand cycle de l'eau Dore » a été voté le 16 mars 2025 par les élus de la formation « Grand cycle de l'eau sur le bassin versant de la Dore ».

La structure du budget autonome se décline en 3 sections, avec chacune une section en fonctionnement et en investissement :

- Section I : structure
- Sections II : exploitation sur cours d'eau (en régie)
- Sections III : exploitation sur cours d'eau (externalisée)

Les recettes et dépenses de la section I correspondent aux actions mutualisées par les EPCI à l'échelle du bassin versant de la Dore.

Les recettes et dépenses de la section II et III du budget correspondent aux actions localisées mises en œuvre dans le cadre de la programmation annuelle du Contrat territorial Dore approuvé par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne. En fin d'année, une opération comptable permet de rattacher les dépenses de fonctionnement de l'équipe rivière à la section d'investissement.

Le budget autonome « Grand cycle de l'eau Dore » s'équilibre de la manière suivante :

- En section de fonctionnement : 1 219 484,75 €
- En section d'investissement : 517 393,11 €
- Soit un total de 1 736 877,86 € (hors actions 2021, 2022, 2023 et 2024 à réinscrire).

2. Le budget autonome « SCoT »

Le « budget autonome SCoT » a été voté le 25 mars 2025 par les élus de la formation « SCoT ».

Le budget autonome du SCoT s'équilibre de la manière suivante :

- En section de fonctionnement : 148 758,64 €
- En section d'investissement : 135 967,80 €
- Soit un total de 284 726,44 €



TENUE DE REGISTRE
SYNDICAT MIXTE DU
PARC NATUREL REGIONAL LIVRADOIS-FOREZ

Procès-verbal du Comité syndical
Séance du 03 avril 2025

DEPENSES	Montant BP 2024	Montant BP 2025	RECETTES	Montant BP 2024	Montant BP 2025
I - Structure			I - Structure		
Section de Fonctionnement	353 731,70 €	545 520,00 €	Participations financières des EPCI	187 621,22 €	288 409,52 €
Animation générale et portage administratif	238 800,00 €	405 200,00 €	Thiers Dore Montagne	93 360,32 €	170 520,70 €
Etudes / Prestations	92 000,00 €	99 000,00 €	Ambert Livradois Forez	70 414,24 €	86 500,27 €
Frais divers de fonctionnement de la cellule	10 994,41 €	28 310,40 €	Billem Communauté	5 991,11 €	7 324,40 €
Virement à la section d'investissement	11 537,29 €	14 009,51 €	Entre Dore et Allier	13 996,54 €	16 287,07 €
			CA Loire-Forez	2 345,27 €	3 039,67 €
Section d'Investissement	16 610,48 €	19 270,48 €	Pays d'Uré	225,15 €	311,17 €
Dépenses générales	16 610,48 €	19 270,48 €	CA Puy en Velay	1 688,59 €	2 226,04 €
			Autres recettes (AELB, FEDER, FCTVA.....)	182 720,96 €	277 380,96 €
Total dépenses de la structure	370 342,18 €	565 790,48 €	Total recettes de la structure	370 342,18 €	565 790,48 €
II - Eauize rivières			II - Eauize rivières		
Section de Fonctionnement	515 097,16 €	509 451,97 €	Participations financières des EPCI	179 893,24 €	55 548,20 €
Dépenses propres l'équipe en régie	303 939,99 €	193 900,00 €	Thiers Dore Montagne	119 891,06 €	27 909,95 €
Frais divers de fonctionnement	123 277,17 €	154 561,97 €	Ambert Livradois Forez	40 281,40 €	10 101,62 €
Transfert dépenses travaux en régie en investissement	188 880,00 €	161 000,00 €	Billem Communauté	3 760,12 €	1 482,94 €
Virement à la section d'investissement	0,00 €	0,00 €	Entre Dore et Allier	5 867,86 €	3 702,51 €
			CA Loire-Forez	1 005,38 €	615,47 €
Section d'Investissement	297 277,16 €	307 145,27 €	Pays d'Uré	9,28 €	63,00 €
Matériel	108 397,16 €	145 145,27 €	CA Puy en Velay	77,34 €	2 770,70 €
Transfert dépenses travaux en régie	188 880,00 €	161 000,00 €	Subventions (AELB, FEDER, REGION, CD 63, CD 43)	215 724,00 €	177 344,00 €
			Autres recettes (opérations ordre, FCTVA.....)	517 757,09 €	583 518,04 €
Total dépenses exploitation sur cours d'eau	813 374,32 €	816 608,24 €	Total recettes exploitation sur cours d'eau	813 374,32 €	816 608,24 €
III - Exploitation sur cours d'eau			III - Exploitation sur cours d'eau		
Section de Fonctionnement	147 215,87 €	163 502,78 €	Participations financières des EPCI	108 345,89 €	114 332,13 €
Etudes et travaux externalisés sur cours d'eau	15 600,00 €	10 000,00 €	Thiers Dore Montagne	63 554,20 €	75 275,72 €
Dotations aux amortissements	71 188,92 €	102 154,80 €	Ambert Livradois Forez	11 164,11 €	25 200,37 €
Virement à la section d'investissement	60 426,75 €	39 529,77 €	Billem Communauté	930,49 €	1 835,51 €
Réserve	0,00 €	11 813,21 €	Entre Dore et Allier	32 698,08 €	4 582,79 €
			CA Loire-Forez	0,00 €	761,80 €
Section d'Investissement	414 748,80 €	190 978,36 €	Pays d'Uré	0,00 €	77,98 €
Etudes et travaux externalisés sur cours d'eau	382 880,00 €	100 639,77 €	CA Puy en Velay	0,00 €	3 597,85 €
Reprise de subvention / réserve	31 868,80 €	90 336,59 €	Subventions (AELB, FEDER, REGION, CD 63, CD 43)	279 367,18 €	54 134,67 €
			Autres recettes (opérations ordre, FCTVA.....)	174 250,42 €	186 012,34 €
Total dépenses exploitation sur cours d'eau	561 964,67 €	354 479,14 €	Total recettes exploitation sur cours d'eau	561 964,48 €	354 479,14 €
TOTAL DEPENSES	1 845 680,97 €	1 738 877,88 €	TOTAL RECETTES	1 845 680,99 €	1 738 877,88 €
Actions 2021 -2022 -2023 et 2024 à réinscrire					
Section I	91 600,00 €	63 245,73 €	Section I	91 600,00 €	63 245,73 €
Section III	1 250 748,49 €	698 488,12 €	Section III	1 250 748,49 €	698 488,12 €
TOTAL DEPENSES à réinscrire	1 342 348,49 €	761 733,85 €	TOTAL RECETTES à réinscrire	1 342 348,48 €	761 733,85 €



TENUE DE REGISTRE
SYNDICAT MIXTE DU
PARC NATUREL REGIONAL LIVRADOIS-FOREZ

Procès-verbal du Comité syndical
Séance du 03 avril 2025

Dépenses	Montant BP 2024	Montant BP 2025	Montant BP 2026	Montant BP 2027	Montant BP 2028	Recettes	Montant BP 2024	Montant BP 2025	Montant BP 2026	Montant BP 2027	Montant BP 2028
Remboursement budget principal SM PNRLF						Contributions statutaires EPCI	60 064,90 €	62 789,49 €	64 296,44 €	66 839,55 €	67 419,70 €
Salaire chargé de mission	45 000,00 €	46 000,00 €	47 380,00 €	48 801,40 €	50 265,44 €	Contributions spécifiques EPCI - révision SCoT	0,00 €	25 803,90 €	25 803,90 €	25 803,90 €	25 803,90 €
Indemnités élus	3 500,00 €	3 500,00 €	3 605,00 €	3 713,15 €	3 824,54 €	Conseil Régional	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Frais de structure et assurance personnel (remboursement budget principal SM PNRLF par convention)	7 500,00 €	7 500,00 €	7 725,00 €	7 956,75 €	8 195,45 €	Etat	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Stagiaire	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	Quote part subvention investissement	17 709,57 €	25 723,51 €	25 723,51 €	25 723,51 €	25 723,51 €
Sous-total	56 000,00 €	57 000,00 €	58 710,00 €	60 471,30 €	62 285,44 €	Excédent de fonctionnement prévisionnel à affecter selon CRU	43 582,59 €	34 441,74 €	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €
Fonctionnement											
Formation	2 000,00 €	2 000,00 €	0,00 €	2 000,00 €	0,00 €						
Séminaires et colloques	600,00 €	600,00 €	600,00 €	600,00 €	600,00 €						
Frais de déplacement	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €						
Honoraires médicaux	50,00 €	50,00 €	50,00 €	50,00 €	50,00 €						
Frais de réception	4 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €						
Cotisations diverses	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €						
Frais d'impression	5 000,00 €	2 500,00 €	2 500,00 €	2 500,00 €	2 500,00 €						
Prestations de services	6 458,28 €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €						
Indemnisation commissaire enquêteur	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €						
Dotation aux amortissements	33 248,78 €	37 635,94 €	37 635,94 €	37 635,94 €	37 635,94 €						
Sous-total	53 857,06 €	52 285,94 €	50 285,94 €	52 285,94 €	50 285,94 €						
Etudes et prestations diverses (enquête publique...)											
Sous-total	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €						
Virement à la section d'investissement											
Sous-total	1 500,00 €	39 472,70 €	16 827,91 €	14 608,72 €	16 373,73 €						
TOTAL	121 357,06 €	148 758,64 €	125 823,85 €	127 366,96 €	128 947,11 €						

FOLIO 2025/212



TENUE DE REGISTRE
SYNDICAT MIXTE DU
PARC NATUREL REGIONAL LIVRADOIS-FOREZ
Procès-verbal du Comité syndical
Séance du 03 avril 2025

DEPENSES	Montant BP 2024	Montant BP 2025	Montant BP 2026	Montant BP 2027	Montant BP 2028	RECETTES	Montant BP 2024	Montant BP 2025	Montant BP 2026	Montant BP 2027	Montant BP 2028
Mission externes d'accompagnement à la révision du SCoT : évaluation	15 000,00 €	30 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	F.C.T.V.A.	4 278,88 €	13 070,71 €	21 871,95 €	21 871,95 €	21 871,95 €
Mission liée à la révision du SCoT - Réserve	0,00 €	78 234,29 €	120 612,29 €	98 394,10 €	97 660,11 €	Amortissement sur 10 ans	33 248,78 €	37 635,94 €	37 635,94 €	37 635,94 €	37 635,94 €
Reprise de subvention (sur 10 ans)	17 709,57 €	25 723,51 €	25 723,51 €	25 723,51 €	25 723,51 €	Excédent d'investissement prévisionnel à affecter selon CFU	58 350,84 €	45 788,45 €	/	/	/
Acquisition de matériel (poste informatique, logiciels, mobilier)	4 988,93 €	2 010,00 €	0,00 €	0,00 €	2 500,00 €	Virement de la section de fonctionnement	1 500,00 €	39 472,70 €	16 827,91 €	14 609,72 €	16 375,73 €
Restes à réaliser	79 680,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	Restes à réaliser	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL DEPENSES	117 378,50 €	135 967,80 €	146 335,80 €	124 117,61 €	125 883,62 €	Subvention Révision SCoT - DGD nationale et locale - CD 63	/	/	70 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €
						TOTAL RECETTES	117 378,50 €	135 967,80 €	146 335,80 €	124 117,61 €	125 883,62 €



**SYNDICAT MIXTE DU
PARC NATUREL REGIONAL LIVRADOIS-FOREZ**

**Procès-verbal du Comité syndical
Séance du 03 avril 2025**

**Le COMITE SYNDICAL,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- adopte le Budget primitif 2025 tel que présenté ci-dessus ;
- autorise le Président du syndicat mixte à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des dépenses de personnel, dans les limites suivantes : 7,5% en fonctionnement et en investissement conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT.

Mode du scrutin : règle de la majorité absolue des suffrages exprimés des membres présents ou représentés.

Transmis en Préfecture au titre du contrôle de légalité le : 14 avril 2025.

6 - Délibération n°25-0332 / Modification du tableau des effectifs

Tony BERNARD, 1^{er} Vice-président, rappelle qu'il appartient au comité syndical de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, y compris lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Suite à la dernière mise à jour du tableau des emplois adoptés par le comité syndical le 10 octobre 2023 et conformément aux Lignes Directrices de Gestion du syndicat mixte, il est proposé de :

- créer un grade de technicien principal de 2^{ème} classe pour permettre le recrutement d'un agent technique en charge du développement numérique ;
- créer un grade de rédacteur pour permettre l'avancement de grade d'un agent titulaire (sous réserve de la validation de son dossier de promotion interne).

Le tableau des effectifs du syndicat mixte du Parc est le suivant (les parties modifiées sont surlignées en gris) :

EMPLOIS PERMANENTS	Catégorie	Emplois créés	Emplois pourvus	Emplois non pourvus
Filière Administrative				
Emplois fonctionnels				
Directeur Général des Services communes 20 000 à 40 000 habitants	A	1	1	
Directeur Général des Services communes 80 000 à 150 000 habitants	A	1		1
Directeur Général Adjoint des Services communes 20 000 à 40 000 habitants	A	1		1
Directeur Général Adjoint des Services communes 80 000 à 150 000 habitants	A	2		2
Emplois				
Directeur territorial	A	1		1
Attaché principal	A	3	2**	1
Attaché territorial	A	5	3**	2
Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	B	2		2
Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	B	1	1	
Rédacteur	B	2		2
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	C	5	4	1
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	C	6	1	5
Adjoint administratif	C	2	1**	1
Sous-total		32	13	19
Filière Technique				
Ingénieur en Chef hors classe	A	2		2
Ingénieur en Chef	A	2		2
Ingénieur Hors classe	A	1	1*	
Ingénieur Principal	A	12	5	7
Ingénieur	A	20	16*	4
Technicien principal de 1 ^{ère} classe	B	1		1
Technicien principal de 2 ^{ème} classe	B	2	1	1
Technicien	B	1		1



TENUE DE REGISTRE
SYNDICAT MIXTE DU
PARC NATUREL REGIONAL LIVRADOIS-FOREZ

Procès-verbal du Comité syndical
Séance du 03 avril 2025

Agent de maîtrise principal	B	1		1
Agent de maîtrise	C	1		1
Adjoint technique principal de 2ème classe	C	1		1
Adjoint technique	C	6	5	
Sous-total		50	29	21
Filière Culturelle				
Assistant de conservation principal de 1ère classe	B	1		1
Sous-total		1		1
Filière Animation				
Animateur principal de 1ère classe	B	1	1	
Animateur principal de 2ème classe	B	1	1	
Animateur	B	1		1
Sous-total		3	2	1
TOTAL		86	44	39

* dont agents détachés (3 agents)

** dont agents mis à disposition (3 agents)

Pour information :

- les contrats de projet, les contrats pour accroissement temporaire d'activité, les contrats en alternance et les contrats de droit privé (PEC) n'apparaissent pas dans tableau des effectifs.

Le COMITE SYNDICAL,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- adopte le tableau des effectifs du syndicat mixte du Parc tel que présenté ci-dessus.

Mode du scrutin : règle de la majorité absolue des suffrages exprimés des membres présents ou représentés.

Transmis en Préfecture au titre du contrôle de légalité le : 14 avril 2025.

7 - Délibération n°25-0333 / Animation, gestion et coordination locale du programme LEADER 2023-2027 - Année 2025 : modification du plan de financement

Tony BERNARD, 1^{er} Vice-président, rappelle que l'animation et la coordination du programme LEADER 2023-2027 est assurée depuis le 5 mai 2023 par une cellule LEADER départementale et des cellules locales des structures membres de l'entente « GAL Puy-de-Dôme ».

Au syndicat mixte du Parc, la cellule technique assure les missions suivantes :

- le travail de secrétariat, de suivi administratif des dossiers, d'envoi et de réception de tous les documents, de saisie des rapports d'instruction, de gestion administrative et financière, de suivi avec les autorités de gestion et de paiement, assuré par la gestionnaire LEADER ;
- le conseil et l'accompagnement des porteurs de projets, correspondant à l'expertise des chargés de mission ;
- la coordination locale du programme et avec la cellule départementale, assurée par le responsable du pôle « développement, promotion et valorisation ».

Pour l'année 2025 :

- le temps de travail prévu est de 1,29 ETP (équivalent temps plein) ;
- le coût de l'animation et de la gestion du programme LEADER (salaires et cotisations) est de 70 633,50 € auquel s'ajoute un montant de 14 126,70 € correspondant au taux forfaitaire de 20% des frais de structure et de déplacement ;
- soit un coût total de 84 760,20 €.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

**SYNDICAT MIXTE DU
PARC NATUREL REGIONAL LIVRADOIS-FOREZ****Procès-verbal du Comité syndical
Séance du 03 avril 2025**

- Programme LEADER : 67 807,90 € (80 %)
- Syndicat mixte du Parc Livradois-Forez : 16 952,30 € (20 %)

**Le COMITE SYNDICAL,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- autorise le Président du syndicat mixte ou le Directeur à :
- signer toute convention à intervenir,
 - solliciter les crédits européens LEADER pour un montant de 67 807,90 €,
 - engager les dépenses afférentes dans la limite des crédits inscrits au budget.

Mode du scrutin : règle de la majorité absolue des suffrages exprimés des membres présents ou représentés.

Transmis en Préfecture au titre du contrôle de légalité le : 14 avril 2025.

8 - Délibération n°25-0334 / Mise en place et suivis des stations hydrologiques pour la gestion quantitative de la ressource eau du bassin versant de la Dore

Stéphane RODIER, Président du syndicat mixte, rappelle que le syndicat mixte du Parc assure depuis 2014, dans le cadre d'un objet statutaire spécifique, le portage de la mise en œuvre du SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) sur le bassin versant de la Dore qui concerne 104 communes.

La commission Locale de l'eau du SAGE Dore en charge de la stratégie de planification à l'échelle du bassin versant de la Dore souhaite disposer de données précises et partagées afin de redéfinir le cadre le plus adapté à la gestion quantitative sur le bassin versant et engager une réflexion sur un éventuel Projet de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE).

Par ailleurs, le projet de la future Charte du Parc naturel régional Livradois-Forez la période 2026-2041 réaffirme que la gestion quantitative (et qualitative) de la ressource en eau constitue un enjeu structurant à l'échelle du territoire du Parc en lien avec la préservation de la biodiversité et des milieux humides. Certains bassins versants voisins situés pour partie sur le territoire du Parc sont également déjà engagés dans des études HMUC (Hydrologie Milieux Usages Climat).

Aussi, le syndicat mixte du Parc conduit jusque fin 2025 une étude sur la gestion volumétrique collective avec une analyse HMUC permettant d'élaborer un schéma de gestion des ressources en eau et des moyens de mise en œuvre sur le bassin versant de la Dore.

Cette étude a permis en phase préliminaire d'acquisition de connaissances de mettre en place un suivi hydrologique et piézométrique. La moitié des sondes de suivis de l'hydrologie doit rester en place afin de consolider les données acquises dans le temps et d'explorer d'autres masses d'eau. Le choix des sites à conserver et à explorer se fera dans le cadre de l'étude HMUC dont les deux dernières phases sont prévues fin 2025.

Cette prestation sera externalisée.

Le budget et le plan de financement prévisionnels de l'opération sont les suivants :

DEPENSES HT		RECETTES	
Investissement		Investissement	
Acquisition de matériel et de données	25 000 €	Région Auvergne-Rhône-Alpes (Contrat de Parc)	20 000 €
		Autofinancement	5 000 €
TOTAL	25 000 €	TOTAL	25 000 €



TENUE DE REGISTRE
SYNDICAT MIXTE DU
PARC NATUREL REGIONAL LIVRADOIS-FOREZ

Procès-verbal du Comité syndical
Séance du 03 avril 2025

Le COMITE SYNDICAL,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- autorise le Président du syndicat mixte ou le Directeur à :
- signer toute convention à intervenir, ainsi que ses avenants ;
 - solliciter les subventions correspondantes auprès des financeurs ;
 - engager les dépenses afférentes, soit **25 000 € HT**, dans la limite des crédits inscrits au budget.

Mode du scrutin : règle de la majorité absolue des suffrages exprimés des membres présents ou représentés.

Transmis en Préfecture au titre du contrôle de légalité le : 14 avril 2025.

9 - Délibération n°25-0335 / Actions de communication du SAGE Dore

Stéphane RODIER, Président du syndicat mixte, rappelle que le syndicat mixte du Parc assure depuis 2014 dans le cadre d'un objet statutaire spécifique, le portage de la mise en œuvre du SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) sur le bassin versant de la Dore qui concerne 104 communes.

La mise en œuvre du SAGE Dore nécessite un accompagnement important en termes de communication, d'information et de sensibilisation des acteurs du bassin pour garantir l'appropriation du schéma et, à terme, voir évoluer les pratiques et les politiques en place en faveur d'une meilleure gestion de l'eau et des milieux aquatiques.

Sur la base des propositions du bureau de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE Dore, un plan de communication pour l'ensemble des enjeux du SAGE a été adopté. Ce plan prévoit de communiquer sur des dispositions qui nécessitent davantage de sensibilisation et d'information, à la fois sur des enjeux très localisés et sur des enjeux portant sur l'ensemble du bassin versant de la Dore.

Le plan de communication du SAGE Dore prévoit la réalisation de supports d'information et de sensibilisation des élus et des habitants sur :

- les risques liés aux inondations et les moyens pour diminuer l'impact des crues dans les zones à enjeux ;
- l'intérêt de conserver/rétablir une dynamique naturelle des cours d'eau pour éviter de reporter les problèmes en amont ou en aval.

Dans un premier temps, il est prévu de mettre en place des panneaux d'information pédagogique en bord de Dore dans le but de développer la culture du « risque inondation » sur le territoire et d'améliorer la connaissance sur ce thème en donnant des explications sur le phénomène de crue, les dates des crues passées, le lien avec la restauration de la dynamique des cours d'eau.

Les panneaux seront accompagnés d'un repère et d'une échelle de crue, et seront implantés sur les communes les plus exposées au risque d'inondations, en concertation avec celles-ci (secteur aval de la Dore, Dore moyenne et Durolle notamment).

Le budget et le plan de financement prévisionnels de l'opération sont les suivants :

DEPENSES TTC		RECETTES	
Dépenses d'investissements :	7 000€	Agence de l'Eau Loire Bretagne	5 000 €
Prestations externes (conception, fabrication et pose des panneaux)		Autofinancement	5 000 €
Dépenses de fonctionnement :	3 000€		
Expertise-ingénierie interne (numérique)			
TOTAL	10 000€	TOTAL	10 000€

**SYNDICAT MIXTE DU
PARC NATUREL REGIONAL LIVRADOIS-FOREZ****Procès-verbal du Comité syndical
Séance du 03 avril 2025**

**Le COMITE SYNDICAL,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- autorise le Président du syndicat mixte ou le Directeur à :
 - signer toute convention à intervenir ainsi que ses avenants ;
 - solliciter les subventions correspondantes auprès des financeurs ;
 - engager les dépenses afférentes, soit **10 000 € TTC**, dans la limite des crédits inscrits au budget.

Mode du scrutin : règle de la majorité absolue des suffrages exprimés des membres présents ou représentés.

Transmis en Préfecture au titre du contrôle de légalité le : 14 avril 2025.

10 - Délibération n°25-0336 / Actions de concertation du SAGE Dore

Stéphane RODIER, Président du syndicat mixte, rappelle que le syndicat mixte du Parc assure depuis 2014 dans le cadre d'un objet statutaire spécifique, le portage de la mise en œuvre du SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) sur le bassin versant de la Dore qui concerne 104 communes.

La mise en œuvre du SAGE Dore nécessite un accompagnement important en termes de communication, d'information et de sensibilisation des acteurs du bassin pour garantir l'appropriation du schéma et, à terme, voir évoluer les pratiques et les politiques en place en faveur d'une meilleure gestion de l'eau et des milieux aquatiques.

Dans ce cadre, l'étude Hydrologie Milieux Usages Climat (HMUC) lancée nécessite un travail pédagogique spécifique pour faciliter l'appropriation d'informations techniques et la compréhension des résultats par les divers des acteurs du bassin versant.

Le prestataire missionné pour cette étude produit des documents pédagogiques à chaque phase avec une attention particulière sur les différentes hypothèses formulées :

- méthodes et supports facilitant la compréhension par le plus grand nombre, permettant aux décideurs locaux de s'approprier les problématiques et les enjeux pour qu'ils formulent des choix ;
- sessions collectives permettant de travailler avec les usagers et les différents d'acteurs concernés, grâce à l'intervention d'un professionnel de la concertation.

Deux sessions de concertation ont déjà eu lieu en 2023 et 2024 et deux autres sont envisagées en 2025 pour les phases 4 et 5 à l'étude HMUC concernant respectivement, la quantification des volumes potentiellement mobilisables et des volumes prélevables associés, et l'élaboration d'un futur programme d'actions.

Le budget et le plan de financement prévisionnels de l'opération sont les suivants :

DEPENSES TTC		RECETTES	
Prestation externe	12 000 €	Agence de l'Eau Loire Bretagne	8 400 €
		Autofinancement	3 600 €
TOTAL	12 000€	TOTAL	12 000€

**Le COMITE SYNDICAL,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- autorise le Président du syndicat mixte ou le Directeur à :
 - signer toute convention à intervenir ainsi que ses avenants ;



TENUE DE REGISTRE

SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL LIVRADOIS-FOREZ

Procès-verbal du Comité syndical Séance du 03 avril 2025

- solliciter les subventions correspondantes auprès des financeurs ;
- engager les dépenses afférentes, soit 12 000 € TTC, dans la limite des crédits inscrits au budget.

Mode du scrutin : règle de la majorité absolue des suffrages exprimés des membres présents ou représentés.

Transmis en Préfecture au titre du contrôle de légalité le : 14 avril 2025.

11 - Délibération n°25-0337 / Aménagement de la Maison du Parc : étude pré-opérationnelle pour des travaux et des équipements d'économies d'eau

Stéphane RODIER, Président du syndicat mixte, rappelle que dans un objectif de préservation de la ressource en eau, d'adaptation des pratiques et d'économie budgétaire, le syndicat mixte du Parc prévoit de conduire un étude pré-opérationnelle visant à définir les investissements à réaliser sur ses bâtiments pour favoriser la maîtrise des consommations d'eau.

A partir d'un diagnostic précis du site, un état des lieux devra définir les postes et les usages de consommations ainsi que leurs équipements, les volumes utilisés pour chaque usage, la fréquentation et le nombre de personnes concernées, la consommation d'énergie pour la production d'eau chaude.

L'état des lieux servira à engager un plan d'actions opérationnel conduisant à une démarche d'économie d'eau et de suivi des consommations et amenant à modifier les équipements en place et à installer de nouveaux dispositifs.

Cette étude pré-opérationnelle doit permettre au syndicat mixte du Parc d'initier et mettre en place une politique rationnelle de gestion de l'eau (besoins et utilisation) favorisant une utilisation économe de l'eau (notamment en période de tensions sur l'hydrologie) fondée sur les principes suivants :

- sensibiliser à la gestion quantitative de la ressource en eau,
- inciter à diminuer les dépenses et la consommation en eau,
- présenter des dispositifs hydro-économiques,
- proposer un protocole simple visant à économiser l'eau.

La mission, confiée à prestataire, sera donc conduite selon deux grandes phases :

- une première phase de diagnostics et d'état des lieux comprenant un diagnostic de site, l'analyse des consommations d'eau par les usagers des bâtiments et un diagnostic des équipements ;
- une seconde phase de définition d'une stratégie d'intervention décliné en plan d'actions pluriannuel hiérarchisé et chiffré.

Le budget et le plan de financement prévisionnels de l'opération sont les suivants :

DEPENSES TTC		RECETTES	
Investissement		Investissement	
Prestation externe	30 000 €	Agence de l'Eau Loire-Bretagne	24 000 €
		Autofinancement	6 000 €
TOTAL	30 000 €	TOTAL	30 000 €

**Le COMITE SYNDICAL,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- autorise le Président du syndicat mixte ou le Directeur à :
 - signer toute convention à intervenir ainsi que ses avenants ;
 - solliciter les subventions correspondantes auprès des financeurs ;

**SYNDICAT MIXTE DU
PARC NATUREL REGIONAL LIVRADOIS-FOREZ****Procès-verbal du Comité syndical
Séance du 03 avril 2025**

- engager les dépenses afférentes, soit 30 000 € TTC, dans la limite des crédits inscrits au budget.

Mode du scrutin : règle de la majorité absolue des suffrages exprimés des membres présents ou représentés.

Transmis en Préfecture au titre du contrôle de légalité le : 14 avril 2025.

12 - Délibération n°25-0338 / Aménagement de la Maison du Parc : étude de programmation, mission de maîtrise d'œuvre et premiers travaux pour le réaménagement du sous-sol

Stéphane RODIER, Président du syndicat mixte, précise que dans le cadre de l'amélioration des conditions de travail et de bien-être des agents, le syndicat mixte envisage plusieurs aménagements du sous-sol de la Maison du Parc.

Il est prévu de réaménager un local de stockage existant en vestiaires non mixtes avec douches séparées ; cet aménagement s'inscrit dans une démarche de respect des principes d'hygiène, de confort et d'égalité entre les femmes et les hommes, conformément aux obligations légales et réglementaires en matière d'aménagement des espaces professionnels et publics. Par ailleurs, il convient d'aménager et de sécuriser les accès du sous-sol pour optimiser les lieux de stockage.

Pour ce faire, il est prévu de :

- conduire une étude de programmation permettant d'identifier les principes d'aménagement, au regard des besoins et des locaux ;
- puis le cas échéant, de recourir à une mission de maîtrise d'œuvre visant à définir le projet d'aménagement, de rédiger le dossier de consultation des entreprises, d'analyser les offres des entreprises et d'assurer le suivi des travaux,
- de réaliser les premiers travaux.

Ces aménagements visent à garantir :

- la séparation stricte des espaces entre vestiaires féminins et masculins, conformément aux exigences réglementaires ;
- le respect de la confidentialité et de l'intimité des utilisateurs, en prévoyant des cabines de change individuelles et des douches séparées avec cloisonnement adéquat ;
- une conception inclusive qui prend en compte les besoins des femmes et des hommes, en assurant une équité d'accès aux équipements et une répartition équilibrée des espaces ;
- la mise en conformité avec les normes d'accessibilité, notamment pour les personnes à mobilité réduite, afin de garantir un accès universel aux installations ;
- la sécurisation et l'optimisation des espaces de stockage.

Le budget et le plan de financement prévisionnels de l'opération sont les suivants :

DEPENSES		RECETTES	
Investissement		Investissement	
Prestation externes (programmation, maîtrise d'œuvre, travaux divers)	36 125 €	Département du Puy-de-Dôme	28 900 €
		Autofinancement	7 225 €
TOTAL HT	36 125 €	TOTAL	36 125 €
TOTAL TTC	43 350 €	TOTAL	43 350 €

**Le COMITE SYNDICAL,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- autorise le Président du syndicat mixte ou le Directeur à :



TENUE DE REGISTRE

SYNDICAT MIXTE DU
PARC NATUREL REGIONAL LIVRADOIS-FOREZ

Procès-verbal du Comité syndical
Séance du 03 avril 2025

- signer toute convention à intervenir ainsi que ses avenants ;
- solliciter les subventions correspondantes auprès des financeurs ;
- engager les dépenses afférentes, soit **43 350 € TTC (36 125 € HT)**, dans la limite des crédits inscrits au budget.

Mode du scrutin : règle de la majorité absolue des suffrages exprimés des membres présents ou représentés.

Transmis en Préfecture au titre du contrôle de légalité le : 14 avril 2025.

**SYNDICAT MIXTE DU
PARC NATUREL REGIONAL LIVRADOIS-FOREZ****Procès-verbal du Comité syndical
Séance du 03 avril 2025****Formation Charte**

Présidence : M. Stéphane RODIER.
Secrétaire de séance : M. Tony BERNARD.

Présents ou représentés : 37 sur 65

Etaient présents : 26 délégués - soit 84 voix :

Conseil régional (4 délégués - 40 voix) : M. Renaud DAUMAS, Mmes Elisabeth BRUSSAT, Florence DUBESSY, Myriam FOUGERE.

Conseils départementaux (4 délégués - 22 voix) :

-Haute-Loire : M. Bernard BRIGNON.

-Puy-de-Dôme : MM. Cédric DAUDUIT, Michel SAUVADE, Mme Jocelyne GLACE-LE-GARS.

EPCI (4 délégués - 8 voix) : MM. Vincent CHALLET, Philippe MEYZONET, Mmes Nathalie MARIN, Corinne MONDIN.

Communes (14 délégués - 14 voix) : MM. Tony BERNARD, Jean-François BLANC, Jean-Robert CHAIZE, Serge GIBERT, Guy GORBINET, Gérard LECOQ, Dominique MAYET, Christian NUGIER, Stéphane RODIER, Gilles VAYSSIERE, Mmes Nathalie BOUDOUL, Julie CHALLET, Daphné DUPREZ, Christiane SAMSON.

Ont donné pouvoir : 11 délégués - soit 41 voix :

Conseil régional (2 pouvoirs - 20 voix) : M. Frédéric BONNICHON à Mme Elisabeth BRUSSAT, M. Sylvain DURIN à Mme Myriam FOUGERE.

Conseils départementaux (2 pouvoirs - 12 voix) :

-Puy-de-Dôme : Mme Pascale BRUN à Mme Jocelyne GLACE-LE-GARS, Mme Aude BURIAS à Mme Jocelyne GLACE-LE-GARS.

EPCI (2 pouvoirs - 4 voix) : M. Thomas BARNERIAS à Mme Nathalie MARIN, Mme Martine MUNOZ à Mme Corinne MONDIN.

Communes (5 pouvoirs - 5 voix) : Mme Claude ARTAUD à M. Stéphane RODIER, Mme Eliane AUBERGER à M. Tony BERNARD, Mme Céline AUGER à M. Dominique MAYET, M. Mathieu CAPITAINE à Mme Julie CHALLET, M. Eric DUBOURGNOUX à Mme Christiane SAMSON.

Délégués excusés ou absents :

Conseil régional : Mme Caroline GUELON.

Conseils départementaux :

-Haute-Loire : Mme Marie-Agnès PETIT.

-Loire : M. Valéry GOUTTEFARDE.

-Puy-de-Dôme : MM. Fabien BESSEYRE, Antoine DESFORGES, Mmes Célia BERNARD, Valérie PRUNIER, Alexandra VIRLOGEUX.

EPCI : M. Daniel FORESTIER, Mme Annick FORESTIER.

Communes : MM. Bernard BERAUD, Damien CHEVARIN, Thierry d'ANDIGNE, Simon DURUPT, Michel GONIN, François PELLETIER, Jérôme RAYNAUD, Rémi RIZAND, Dominique SEGUIN, Elie TOURLONIAS, Mmes Christine BATAISSON, Agnès GRANGEVERSANNE, Valérie LE POSTEC, Patricia LECLERCQ, Martine NUEL, Stéphanie RIAS, 2 sièges à pourvoir.

Président formation Grand cycle de l'eau (1 délégué - 0 voix car déjà compté en tant que délégué des communes) : M. Eric DUBOURGNOUX.

Assistaient à la réunion : M. Dominique VERGNAUD, Directeur, Mme Caroline MIROWSKI, Responsable du pôle administration générale et logistique, Mme Clémence ZOELLER, Assistante de direction, et Mme Anne-Cécile PRAT, Chargée de mission au Conseil régional Auvergne Rhône-Alpes.

Répartition des 193 voix au sein du Comité syndical :

Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes : 70 voix (7 représentants disposant chacun de 10 voix).

Conseils départementaux : 70 voix

-Puy-de-Dôme : 60 voix (10 représentants disposant chacun de 6 voix).

-Haute-Loire : 8 voix (2 représentants disposant chacun de 4 voix).

-Loire : 2 voix (1 représentant disposant de 2 voix).

Délégués des EPCI : 16 voix (8 représentants disposant chacun de 2 voix).

Délégués des communes : 37 voix (37 représentants disposant chacun de 1 voix).

En séance : 125 voix



TENUE DE REGISTRE
SYNDICAT MIXTE DU
PARC NATUREL REGIONAL LIVRADOIS-FOREZ

Procès-verbal du Comité syndical
Séance du 03 avril 2025

13 - Délibération n°25-0339 / Sensibilisation à l'urbanisme et à l'aménagement durable : Les Rencontres de l'Atelier d'urbanisme

Stéphane RODIER, Président du syndicat mixte, rappelle que le syndicat mixte du Parc a mis en place depuis 2013 un dispositif d'appui technique aux collectivités dans les domaines de l'urbanisme, de l'architecture et de du paysage : « l'Atelier d'urbanisme en Livradois-Forez ».

Au-delà de l'accompagnement de projets d'aménagements et de démarches d'urbanisme, l'Atelier d'urbanisme en Livradois-Forez a pour objectif de construire et partager une culture de l'urbanisme et de l'architecture « frugal en espace et en énergie » grâce à des temps de sensibilisation, d'information, de formations-actions, d'échanges ou de visites : « Les Rencontres de l'Atelier ». Il s'agit de mobiliser les acteurs de l'aménagement dans leur diversité et assurer à long terme un engagement sur la qualité des projets dans un souci de cohérence territoriale.

« Les Rencontres de l'Atelier » ont pour but de sensibiliser et former les élus, les techniciens des EPCI et des organismes partenaires de l'Atelier ainsi que les professionnels (bailleurs sociaux, architectes, urbanistes, thermiciens, économistes, artisans...) afin de concevoir un urbanisme sobre, des aménagements d'espaces publics et paysagers de qualité, de rénover ou construire des bâtiments performants énergétiquement, intégrant les ressources du territoire et les matériaux biosourcés (bois, terre...).

Depuis la mise en place de l'Atelier d'Urbanisme en Livradois-Forez en 2013, une cinquantaine de temps d'échanges ont été organisés.

Pour la période 2025-2026, le programme des « Rencontres de l'Atelier » prévoit l'organisation :

- de séances d'information ou de formation-action à l'attention des techniciens des EPCI et des organismes partenaires de l'Atelier d'urbanisme ;
- de visites d'opérations réalisées dans le cadre de l'accompagnement de l'Atelier d'urbanisme (voyages d'études, journées de visite thématique ouvertes à tous ou liées à des projets spécifiques de collectivités...) ; ces temps concernant à la fois les élus et les techniciens.

Ces temps d'échanges traiteront entre autres des thèmes suivants : les transitions, les documents d'urbanisme, construire et rénover, l'aménagement des espaces publics, la revitalisation des centres-bourgs, le foncier, la mobilité, l'éclairage nocturne.

Le budget et le plan de financement prévisionnels de l'opération sont les suivants :

DEPENSES TTC		RECETTES	
Prestations (frais d'intervenants, de communication et d'organisation)	7 500 €	Région Auvergne-Rhône-Alpes (Contrat de Parc)	5 000 €
Coordination, ingénierie Parc (salaires et cotisations)	2 500 €	Autofinancement	5 000 €
TOTAL	10 000 €	TOTAL	10 000 €

Le COMITE SYNDICAL,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- autorise le Président du syndicat mixte ou le Directeur à :
 - signer toute convention à intervenir ainsi que ses avenants ;
 - solliciter les subventions correspondantes auprès des financeurs ;
 - engager les dépenses afférentes, soit 10 000 € TTC, dans la limite des crédits inscrits au budget.

Mode du scrutin : règle de la majorité absolue des suffrages exprimés des membres présents ou représentés.

Transmis en Préfecture au titre du contrôle de légalité le : 14 avril 2025.



SYNDICAT MIXTE DU
PARC NATUREL REGIONAL LIVRADOIS-FOREZ

Procès-verbal du Comité syndical
Séance du 03 avril 2025

14 - Délibération n°25-0340 / Tarifs de ventes des publications

Stéphane RODIER, Président du syndicat mixte, mentionne que le tableau des tarifs de ventes des publications à la Maison du Parc et partenariats d'édition doit être modifié pour intégrer le prix actualisé d'ouvrages à la vente (**surlignés en gris** dans le tableau ci-dessous) :

Le tableau récapitulatif des ventes de publications est donc le suivant :

PUBLICATIONS	Prix en Euros	Frais d'expédition	Prix OT Musées	Prix Elus, assos, pers. Parc
Actes du colloque sur l'entomofaune	30,00 €	2 €		
Almanach du développement durable – Fédération des Parcs	18,50 €			
Atlas sonore de Billom	12,96 €			
Atlas des mammifères d'Auvergne	29,90 €			
Auvergnats et Limousins en migrance – Marc Prival	29,00 €			
Bouscatel le roman d'un cabretaire – André Ricros	49,00 €			
Canton d'Arlanc	10,67 €	2 €		
Canton de Billom	22,87 €	2 €		
Canton de Châteldon	12,20 €	2 €		
Canton de Maringues	14,48 €	2 €		
Canton d'Olliergues	7,62 €	2 €		
Carnet de voyage sur Thiers	15,00 €			
Carte "Itinéraire nature"	7,00 €			
Carte IGN / série bleue	14,10 €	2 €		
Carte IGN Tour de pays en Livradois Forez	18,00 €			
Cartes postales (grand format)	0,80 €		0,38 €	
Cartes postales (format normal)	0,60 €			
Cartes postales (Com Com Courpière)	0,50 €			
Clermont au loin	19,00 €			
Des paysages et des hommes (éditions Plume de carotte)	29,00 €			
Des paysans à l'atelier : patrimoine coutelier de la montagne thiermoise	7,00 €			
Détective en herbes – volume 1 : les fleurs	10,00 €			
Détective en herbes – volume 2 : les usages	10,00 €			
Dix siècles d'histoire en Vallorgue	18,29 €			
DVD : le Thiers, le film l'Age du Thiers	10,00 €			
Ecritures Livradoises	3,05 €			
Fauné sauvage d'Auvergne et du Limousin	24,90 €			
Ferrandaise	29,00 €	2 €		
Fil de la Borne - Mémorial Lafayette	7,62 €			
Guide "Itinéraire nature"	7,00 €	2 €		
Guide FRANE "Faune protégée"	5,00 €	2 €		
Guide FRANE "Les Chauves-souris en Auvergne"	7,00 €	2 €		
Guide FRANE "Entre terre et eau"	7,00 €	2 €		



TENUE DE REGISTRE

SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL LIVRADOIS-FOREZ

Procès-verbal du Comité syndical
Séance du 03 avril 2025

PUBLICATIONS	Prix en Euros	Frais d'expédition	Prix OT Musées	Prix Elus, assos, pers. Parc
Guide FRANE « Mammifères carnivores d'Auvergne »	6,00 €			
Guide FRANE « Agriculture et Biodiversité »	6,00 €			
Guide FRANE « Forêt et biodiversité en Auvergne »	7,00 €			
Guide FRANE « la nature à notre porte »	6,00 €			
"Histoire d'un village auvergnat, Grandrif"	20,00 €	2 €		
Itinéraires casadéens en Livradois	3,00 €			
Itinéraires casadéens du Velay au Bas-Languedoc	5,00 €			
Itinéraires casadéens du Rhône au Velay	3,00 €			
Itinéraires casadéens Au fil de l'Allier et de la Senouire	5,00 €			
Itinéraire gourmand dans les Parcs naturels régionaux	22,00 €			15 €
J'explore la France et ses merveilles – Fédération des Parcs	19,90 €			
La biodiversité en Auvergne – Revue d'Auvergne	30,00 €			
L'art du coutelier à Thiers et dans sa région	55,00 €			
La Neira des volcans, la brebis noire du Velay	15,00 €			
Le cheval de race Auvergne – Laurent Pradier	29,00 €			
L'écrevisse à pattes blanches – Catiche productions	8,00 €			
Le Livradois-Forez dans les pas de gaspard des Montagnes	24,00 €			
Le parler d'Ambert et de sa région	30,00 €			
Le Pays d'Ambert – Tome I – JL Boithias	40,00 €			
Le Pays d'Ambert – Tome II – JL Boithias	30,00 €			
Le Pays de Cunlhat aux siècles passés – JL Boithias	39,50 €			
Le Pays d'Olliergues aux siècles passés – JL Boithias	49,50 €			
Le Pays de Viverols aux siècles passés – JL Boithias	30,00 €			
Le Pays d'Arlanc aux siècles passés – JL Boithias	35,00 €			
Le Petit Patrimoine civil et religieux de l'arr. d'AMBERT (Tome 1 et 2)	25,36 €			
Le Thiers – Confrérie du couteau de Thiers	19,50 €			
Le Trèfle n° 10	15,24 €			
Le Trèfle n° 11	15,24 €			
Les fortifications médiévales Pays d'AMBERT - J. Gagnaire	91,00 €			
Les Monts du Forez	16,77 €	2 €		
Mauzun et son château féodal	6,86 €			
Mégalithes et traditions religieuses	12,00 €			
Mémoire de Job	16,23 €			
Mémoire de Marat – JF Crohas	26,00 €			
Mon voyage en Livradois-Forez	20,00 €			
Moulins, papiers et papetiers d'Auvergne – JL Boithias	55,00 €			
Observatoire photographique du paysage – AM Filaire	70,00 €			
Pays de Thiers, le regard et la mémoire	30,18 €			
Plaquette « la moule perlière et les nayades de France »	7,00 €			
Puy-de-Dôme itinéraires médias	24,90 €			
SABATIER Les fabricants et leur marques	30,00 €			



SYNDICAT MIXTE DU
PARC NATUREL REGIONAL LIVRADOIS-FOREZ

Procès-verbal du Comité syndical
Séance du 03 avril 2025

Sites naturels et faune d'Auvergne – C. Bouchardy	28,00 €			
PUBLICATIONS	Prix en Euros	Frais d'expédition	Prix OT Musées	Prix Elus, assos, pers. Parc
Tee-shirts	4,57 €			
Thiers	3,05 €			
Thiers une exception industrielle	12,00 €			
Guides de randonnée (équestre, pédestre et VTT) :				
La Boucle Dore	15,00 €			
Centres VTT FFC Pays d'Ambert-Saint-Anthème	9,00 €			
Circuits VTT Vallée de l'Ance St Anthème-Viverols	4,00 €			
Espace VTT Massif des Bois Noirs	20,00 €			
GR3 : Les Monts du Forez entre villages et Hautes-Chaumes	15,90 €			
Guide VTT : Tour du Parc naturel Livradois-Forez	15,00 €	2 €		
Le sentier de la croix du Pirou	3,05 €			
Editions Chamina :				
Livradois-Forez Parc naturel régional en Auvergne	15,00 €			
PR Le Puy-de-Dôme	15,50 €			
Le Puy-de-Dôme à VTT	18,00 €			
PR - "Paulhaguet, entre Sénouire et Doulon"	6,10 €	2 €		
Randonnée - 21 circuits à VTT	9,91 €			
Randonnée en Vallée de l'Ance	6,00 €	2 €		
Le Forez entre Loire et Crêtes	13,11 €			
Le Pays de Craponne à pied	7,80 €			
Le Pays des Portes d'Auvergne à pied	9,00 €			
Les 30 plus beaux sentiers du Puy-de-Dôme	12,50 €			
Les 30 plus beaux sommets de l'Auvergne	12,50 €			
Les 50 plus beaux sentiers en Auvergne	12,00 €			
Randonnée - St Germain l'Herm et sa région	12,00 €			
Balades en Haut-Livradois	6,00 €			
Balades en pays de Billom/St-Dier	6,00 €	2 €		
Balades en Montagne Thiernoise	6,00 €	2 €		
Pays de Noirétable : montagnes du Haut-Forez	7,00 €			
Balades en pays d'Ambert et Livradois Porte d'Auvergne	6,00 €			
Balades en pays d'Olliergues	6,00 €			
Balades en pays d'Aranc	5,00 €	2 €		
Randonnée en pays d'Auzon	7,00 €			
Randonnée en pays de Courpière	6,00 €			
Randonnée en pays de Cunlhat	5,00 €			
Randonnées entre Allier et Bois Noirs	6,00 €			
Randonnée entre Dore et Allier	6,00 €			
Randonnée en pays de Sauxillanges	6,50 €			
Randonnée en pays de Thiers	6,00 €			
Robe de bure et cote de mailles entre Livradois et gorges de l'Allier	11,90 €	2 €		
Six randonnées pédestres sur la région thiernoise	4,60 €			



TENUE DE REGISTRE
SYNDICAT MIXTE DU
PARC NATUREL REGIONAL LIVRADOIS-FOREZ

Procès-verbal du Comité syndical
Séance du 03 avril 2025

Le pays de la Chaise-Dieu à pied	8,50 €			
Volcans d'Auvergne 36 belles balades	18,90 €			
PUBLICATIONS	Prix en Euros	Frais d'expédition	Prix OT Musées	Prix Elus, assos, pers. Parc
Week-ends en Auvergne	13,70 €	2 €		
Week-ends dans le Massif Central	14,00 €	2 €		
Enveloppe « Prêt-à-Poster » :				
L'unité	0,87 €			
Le paquet de 5	4,35 €			
Le paquet de 10	8,70 €			

Le COMITE SYNDICAL,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- adopte les tarifs de ventes des publications tels que présentés ci-dessus.

Mode du scrutin : règle de la majorité absolue des suffrages exprimés des membres présents ou représentés.

Transmis en Préfecture au titre du contrôle de légalité le : 14 avril 2025.

Questions diverses

Stéphane RODIER annonce la date du prochain comité syndical qui aura lieu mardi 03 juin 2025, à 18h30, à la Maison du Parc, à Saint-Gervais-sous-Meymont.

FIN DE LA SEANCE : 19h30

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS :

Délibération n°25-0329 Compte financier unique 2024 du budget principal du syndicat mixte du Parc approuvée

Délibération n°25-0330 Affectation du résultat 2024 approuvée

Délibération n°25-0331 Budget primitif 2025 approuvée

Délibération n°25-0332 Modification du tableau des effectifs approuvée

Délibération n°25-0333 Animation, gestion et coordination locale du programme LEADER 2023-2027 - Année 2025 : modification du plan de financement approuvée

Délibération n°25-0334 Mise en place et suivis des stations hydrologiques pour la gestion quantitative de la ressource eau du bassin versant de la Dore approuvée

Délibération n°25-0335 Actions de communication du SAGE Dore approuvée

Délibération n°25-0336 Actions de concertation du SAGE Dore approuvée



SYNDICAT MIXTE DU
PARC NATUREL REGIONAL LIVRADOIS-FOREZ

Procès-verbal du Comité syndical
Séance du 03 avril 2025

Délibération n°25-0337 Aménagement de la Maison du Parc : étude pré-opérationnelle pour des travaux et des équipements d'économies d'eau approuvée

Délibération n°25-0338 Aménagement de la Maison du Parc : étude de programmation, mission de maîtrise d'œuvre et premiers travaux pour le réaménagement du sous-sol approuvée

Délibération n°25-0339 Sensibilisation à l'urbanisme et à l'aménagement durable : Les Rencontres de l'Atelier d'urbanisme approuvée

Délibération n°25-0340 Tarifs de ventes des publications approuvée

Le Président

Stéphane RODIER
Maire de Thiers

Le secrétaire de séance,

Tony BERNARD, 1^{er} Vice-président

